

Nomenclature ACTES

7.1.2.3

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES ET ASSIMILES
DU CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL****Séance du 14 avril 2025****N° 13/25 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 17 AVRIL 2025**
COMPTE TENU D'UNE ERREUR MATERIELLE

Le 08 avril 2025 à 18h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM-LOMBRIC en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président. Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint. Le Comité syndicat a de nouveau été convoqué le 14 avril 2025.

Le 14 avril 2025 à 8h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM-LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Monsieur Thierry SEGURA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

Nicole GAGEY, Yves CARDENNE, Christophe SIMON, Bernard WATREMEZ, Thierry SEGURA, Christian POTEAU

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Membres empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Comité Syndical..... :	59
Membres en exercice :	59
Membres présents..... :	6
Membres excusés et représentés..... :	
Membre absent non représenté..... :	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-14, L.2121-31 et L.5217-10-10,

Vu la nouvelle nomenclature M57 appliquée à l'exercice 2024,

Vu le compte administratif 2024 établi par le Président,

Vu le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Jean-Paul DUVAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Franck VERNIN, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Paul DUVAL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DÉCIDE :**Article 1 :**

D'approuver le compte administratif pour l'année 2024 qui se résume comme suit :

		Budgété 2024	CA 2024	Taux exécution
011	Charges à caractère général	38 567 282,95 €	36 631 014,70 €	95,0%
012	Charges de personnel	2 343 789,30 €	2 122 126,97 €	90,5%
65	Charges de gestion courante	1 676 191,62 €	1 378 197,18 €	82,2%
Sous-total : charges de gestion		42 587 263,87 €	40 131 338,85 €	94,2%
66	Intérêts des emprunts	105 376,99 €	104 519,89 €	99,2%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	19 803,54 €	79,2%
68	Dotations provisions semi budgétaires	316 864,00 €	0,00 €	0,0%
Sous-total : dépenses réelles de fonctionnement		43 034 504,86 €	40 255 662,28 €	93,5%
023	Virement à la section d'investissement	6 044 934,00 €		
042	Opérations d'ordre	2 424 823,44 €	2 393 654,84 €	98,7%
Sous-total : dépenses d'ordre de fonctionnement		8 469 757,44 €	2 393 654,84 €	
TOTAL GÉNÉRAL		51 504 262,30 €	42 649 317,12 €	82,8%
Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

		Budgété 2024	CA 2024	Taux exécution
013	Atténuations de charges	33 800,00 €	58 399,91 €	172,8%
70	Produits des services	7 708 078,21 €	8 722 142,40 €	113,2%
73	Impôts et taxes	50 000,00 €	94 394,00 €	188,8%
74	Dotations et participations	34 300 601,43 €	37 911 864,11 €	110,5%
75	Autres produits de gestion courante	1 251 475,00 €	1 963 805,25 €	156,9%
Sous-total : produits de gestion		43 343 954,64 €	48 750 605,67 €	112,5%
76	Produits financiers		114 240,00 €	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	-9 998,21 €	9 998,21 €	-100,0%
78	Reprises sur amort. dépréc. provisions	0,00 €	14 767,00 €	#DIV/0!
Sous-total : recettes réelles de fonctionnement		43 333 956,43 €	48 889 610,88 €	112,8%
042	Opérations d'ordre	7 500,00 €	7 500,00 €	100,0%
Sous-total : recettes d'ordre de fonctionnement		7 500,00 €	7 500,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL		43 341 456,43 €	48 897 110,88 €	112,8%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		8 162 805,87 €		

		Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2023)	CA 2024	RAR
20	Immobilisations incorporelles	1 156 249,06 €	403 493,66 €	797 845,42 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	2 344 286,99 €	815 000,03 €	1 088 173,26 €
23	Immobilisations en cours	14 656 943,83 €	1 040 408,11 €	3 085 174,37 €
Sous-total : dépenses d'équipement		18 357 479,88 €	2 258 901,80 €	4 971 193,05 €
10	Dotations, fonds divers et réserves			
16	Emprunts	976 000,00 €	869 175,64 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	5 000,00 €	
Sous-total : dépenses financières		976 000,00 €	874 175,64 €	0,00 €
Sous-total : dépenses réelles d'investissement		19 333 479,88 €	3 133 077,44 €	4 971 193,05 €
040	Opérations d'ordre	7 500,00 €	7 500,00 €	
Sous-total : dépenses d'ordre d'investissement		7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		19 340 979,88 €	3 140 577,44 €	4 971 193,05 €
Déficit d'investissement reporté de N-1		973 113,78 €		

		Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2023)	CA 2024	RAR
13	Subventions d'investissement	4 032 864,44 €	1 363 764,46 €	1 452 567,28 €
16	Emprunts	2 000 000,00 €		
23	Immobilisations en cours		11 341,19 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 806 471,78 €	5 806 471,78 €	
Sous-total : recettes réelles d'investissement		11 839 336,22 €	7 181 577,43 €	1 452 567,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 044 934,00 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	2 424 823,44 €	2 393 654,82 €	
041	Opérations patrimoniales	5 000,00 €		
Sous-total : recettes d'ordre d'investissement		8 474 757,44 €	2 393 654,82 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		20 314 093,66 €	9 575 232,25 €	1 452 567,28 €
Excédent d'investissement reporté de N-1				

Excédent de fonctionnement reporté (002)	8 162 805,87 €
Recettes de fonctionnement	48 897 110,88 €
Dépenses de fonctionnement	42 649 317,10 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 410 599,65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-973 113,78 €
Recettes d'investissement	9 575 232,25 €
Dépenses d'investissement	3 140 577,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 461 541,03 €
Excédent de clôture	19 872 140,68 €
Restes à réaliser recettes	1 452 567,28 €
Restes à réaliser dépenses	4 971 193,05 €
Solde des restes à réaliser	-3 518 625,77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 461 541,03 €
Solde des restes à réaliser	-3 518 625,77 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 942 915,26 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 410 599,65 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 942 915,26 €
Résultat final	16 353 514,91 €

Article 2 :

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des services et Monsieur Le Trésorier payeur du SMITOM-LOMBRIC sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote

Pour : A l'unanimité

Abstention :

Contre :

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président de Séance

Thierry SEGURA



Jean-Louis DUVAL

« Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 22 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, étant précisé que le SMITOM-LOMBRIC dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Table des Matières

<u>Avant-propos</u>	Page 7
<u>I - Environnement Économique</u>	Page 7
<u>II – Contexte local</u>	Page 13
1 – Points clés pour les orientations financières retenues dans la construction du budget 2025 .	Page 13
2 – Perspectives relatives à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes	Page 14
3 – Orientations stratégiques retenues pour la construction du budget 2025	Page 17
4 – Évolution de la population totale	Page 18
5 – Évolution des tonnages SMITOM-LOMBRIC par destination	Page 19
<u>III – Orientations budgétaires</u>	Page 21
1 – Les dépenses réelles de fonctionnement	Page 22
2 – Les recettes réelles de fonctionnement	Page 23
3 – Les dépenses réelles d'investissement.....	Page 25
4 – Les recettes réelles d'investissement	Page 27
<u>IV – Analyse de la dette</u>	Page 28
<u>V – Évolution des ressources humaines</u>	Page 29
<u>VI – Projet de budget</u>	Page 31
1 – Les dépenses de fonctionnement	Page 32
2 – Les recettes de fonctionnement	Page 32
3 – Les dépenses d'investissement.....	Page 33

4 – Les recettes d'investissement	Page 33
5 – Le programme pluriannuel d'investissement 2025-2028	Page 34

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Si l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote de leur budget, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base de ce rapport constitue la première étape de ce cycle.

Pour mémoire, le débat permet à l'assemblée délibérante :

- ☐ De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- ☐ D'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne l'occasion également aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la ville. Les principales informations présentées sont par exemple :

- ☐ Des données sur le contexte budgétaire au niveau de l'environnement économique local et national, du contexte financier, et les orientations budgétaires de l'État concernant le secteur public et l'impact sur les collectivités.
- ☐ Une analyse de la situation financière de la collectivité : marge de manœuvre (épargne, endettement), évolution des principaux postes budgétaires, mode de financement d'investissement, etc.
- ☐ Les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle de l'investissement dans le cadre, notamment, d'éventuelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Le compte administratif de l'exercice précédent n'étant pas voté, les données 2024 du débat d'orientation budgétaire 2025 ont donc un caractère encore provisoire. Le rapport d'orientation budgétaire n'a pas vocation à entrer dans les détails des différents postes s'agissant d'orientations. L'ensemble des données du rapport d'orientation budgétaire fera l'objet d'ajustement au moment du vote du budget. Le débat est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Outre les dispositions pour le budget primitif 2025, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante :

- Un rapport sur les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.

Le rapport de préparation du DOB doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Au-delà du DOB, l'article 107 de la loi NOTRe fixe les informations financières essentielles devant accompagner le vote du budget primitif et celui du compte administratif. Dans les communes et leurs EPCI, ainsi que dans les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant ces informations financières « essentielles » est annexée au vote du budget depuis l'exercice 2017 et au compte administratif depuis l'exercice 2016. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales. Il convient de noter que l'essentiel de ces informations devant accompagner la présentation des budgets dans les notes de synthèses figurent pour la plupart dans les pages intitulées « informations générales » des budgets, et dans les différentes annexes budgétaires.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et qui assurent la collecte des déchets ménagers doivent retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires :

- Le produit perçu,
- Les dépenses directes et indirectes, afférentes à l'exercice de cette compétence.

L'article 107 de la loi NOTRe a créé un nouvel article L. 1611-9 du CGCT et prévoit que :

« Pour toute opération exceptionnelle d'investissement, dont le montant est supérieur à un seuil fixé par décret (...), l'exécutif d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales présente à son assemblée délibérante une étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement ».

Le décret du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rend désormais applicable cette disposition de l'article 107 de la loi NOTRe. Il conviendra de réaliser une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour les opérations exceptionnelles d'investissement au regard des modalités suivantes :

- Pour une population comprise entre 15 000 et 49 999 habitants, le seuil est fixé à 75% des recettes réelles de fonctionnement ;

Les recettes réelles de fonctionnement prises en compte pour le calcul du seuil sont celles de l'exercice budgétaire en cours. Il conviendra alors de joindre l'étude à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors d'une demande de financement.

La loi de programmation des finances publiques 2018/2022 introduit de nouvelles règles à compter du débat d'orientation budgétaire de 2018 des collectivités territoriales. En effet, l'article 13 de la LPFP dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ».

Cette année 2025 est marquée par l'incertitude exceptionnelle liée à l'absence de vote du Parlement pour la Loi de Finances. Pour mémoire, cette dernière fixe le cadre général à travers lequel sont structurés les budgets des communes. Dans l'attente de cette Loi de Finances, il reste possible de s'appuyer sur la « Loi Spéciale » du 20 décembre 2024, et qui reconduit le budget 2024 de l'État. Les éléments de contexte présentés sont néanmoins issus de la présentation du Projet de Loi de Finances pour 2025.

Enfin, il est rappelé qu'à la date de rédaction de ce rapport, le contexte est évolutif, incertain et les chiffres annoncés dans ce document peuvent encore être impactés.

Avant-propos :

L'année 2024 a vu se poursuivre les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. La croissance en moyenne annuelle a ralenti (+ 1,1 %).

La présente notice donne les premiers éléments synthétiques d'impact de crise. Comme en 2024, une décision modificative pourrait être prise pour intégrer la totalité des impacts de la crise en fin d'année. Le présent scénario couvre l'année 2025 sans prise en compte de cette éventuelle décision modificative.

I - Environnement Économique :

□ Évolution du P.I.B (Produit intérieur brut) :

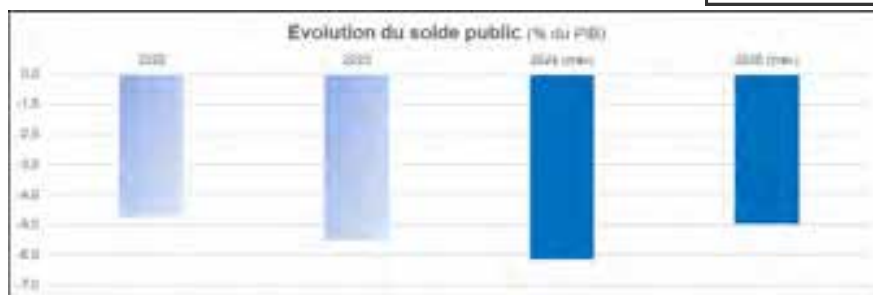
En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. La croissance devrait atteindre 1,1 % sur l'année 2024, avec toutefois une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques.

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau à 1,1 %, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation.

□ Déficit Budgétaire et Dette Publique :

En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB.

Le solde budgétaire connaîtrait donc une dégradation de -19,7 Md€ (à - 166,6 Md€) par rapport à la LFI, l'évolution défavorable des recettes n'étant que partiellement compensée par les efforts significatifs réalisés en dépenses. En 2025, le déficit budgétaire attendu serait en forte amélioration à -135,6 Md€, soit une réduction du déficit de 31 Md€ par rapport à 2024, grâce à la baisse des dépenses en valeur et aux mesures nouvelles sur les recettes.



Après s'être établi à 43,2 % du PIB en 2023, le taux de prélèvements obligatoires s'établirait à 42,8 % en 2024 et à 43,6 % en 2025. Après 56,4 % en 2023, le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) atteindrait 56,8 % du PIB en 2024 puis reculerait à 56,4 % en 2025.

PLF amendé (% de PIB)	2023	2024	2025
Solde effectif	-5,5 %	-6,1 %	-5,0 %
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,4 %	56,8 %	56,4 %
Taux de prélèvements obligatoires	43,2 %	42,8 %	43,6 %
Dette au sens de Maastricht	109,9 %	112,9 %	114,7 %

Source : projet de loi de finances pour 2025

☐ **Inflation :**

L'inflation, au sens de l'IPC, a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient. L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires. En août 2024, l'inflation est repassée en dessous de 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %.

L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. Elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

☐ **Pouvoir d'achat, consommation, investissement des ménages et des entreprises :**

La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (+1,8 % en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement.

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,5	2,5	1,9
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,5	0,8	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	5,4	2,4	1,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	82	82	80
Taux de change euro/dollar	1,08	1,09	1,09
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 822	2 921	3 005
Variation en volume (en %)	1,1	1,1	1,1
Variation en valeur (en %)	6,5	3,5	2,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ⁽¹⁾	0,8	2,0	0,8
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,9	0,7	1,3
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,1	-1,9	0,6
Exportations (en %)	2,5	2,1	3,4
Importations (en %)	0,7	-1,1	2,6
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	4,8	2,0	1,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-99	-86	-81

(1) Déflaté par le défateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

Programmation des finances publiques

En milliards d'euros, comptabilité nationale	Exécution 2023	Révisé 2024	Cible 2025
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-5,5	-6,1	-5,0
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-5,1	-5,7	-4,6
Ajustement structurel	-0,6	-0,6	1,1
Dette publique (en % de PIB)	109,9	112,9	114,7
Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt (en % de PIB)	43,2	42,8	43,6
Dépenses publiques hors crédits d'impôt (% de PIB)	56,4	56,8	56,4
IPC hors tabac (%)	4,8	2,0	1,8
Croissance du PIB en volume (%)	1,1	1,1	1,1

Source : projet de loi de finances pour 2025

□ **Marchés Financiers - Intérêts :**

Le 12 décembre 2024, la BCE a procédé à sa quatrième baisse de taux directeurs de 25 bp depuis juin 2024, pour ramener le taux de dépôt à un niveau de 3%. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres, une baisse de 50 bp ayant même été envisagée du fait de l'ajustement à la baisse des prévisions d'inflation et de croissance.

L'inflation sous-jacente est attendue légèrement sous son objectif de 2% tant en 2026 et 2027 (1,9%), avec une confiance accrue dans le processus de désinflation en zone euro, qui devrait pousser la BCE à continuer ses baisses de taux en 2025. Jusqu'ici, BCE et Fed ont baissé leurs taux dans une ampleur identique de 100 bp, mais les perspectives pour 2025 entre les deux banques centrales semblent divergentes.

Les marchés prévoient le retour du taux de la BCE à 2% d'ici la fin d'année, ce qui correspond à 100 bp de baisses supplémentaires en 2025, contre 50 bp pour la Fed. A 2%, les taux directeurs européens seraient inférieurs de 2 points à ceux de la Fed. Une telle différence ne s'était pas vue depuis 2019, lorsque la BCE avait maintenu ses taux en territoire négatif, alors que la Fed avait relevé les siens de 200 bp entre 2015 et 2018.

Cet écart se justifie par le fait que l'Europe n'est pas dans une situation similaire aux Etats-Unis de surchauffe de l'activité, puisque la BCE anticipe une croissance atone en zone euro à 1,1% en 2025, 1 point de moins qu'aux Etats-Unis, même si les tensions outre-Atlantique pourraient faire grimper les taux euro.

L'Europe, qui a des critères budgétaires plus stricts qu'aux Etats-Unis qui freinent son potentiel de croissance, pourrait être confrontée à une stagflation (faible activité, inflation élevée) difficile à gérer pour la BCE, contrainte de relever ses taux au détriment de la croissance. En regardant le niveau de l'inflation sous-jacente en zone euro stable entre 2,7% et 2,9% depuis avril 2024, soit des niveaux supérieurs au plus haut enregistré entre la création de l'euro et le début de la poussée d'inflation en 2021, ainsi qu'à l'objectif de la BCE de 2%, la BCE restera prudente dans le rythme de baisse de ses taux directeurs. D'autant que la faiblesse du taux de chômage stable à un plus bas historique de 6,3% alimente la poursuite de la hausse des salaires à un rythme aussi historiquement soutenu supérieur à 5% sur un an, et fait craindre une inflation auto-entretenu.

Comme aux Etats-Unis, l'estimation du taux directeur neutre en zone euro autour de 2% constitue un plancher pour les taux longs. La spécificité de la zone euro est l'écart (spread) entre les taux qui reflète la prime de risque liée aux différents pays. Des taux durablement élevés augmentent le risque de fragmentation financière,

cause de la crise de la dette souveraine à partir de 2011 ayant contraint la BCE à baisser ses taux en territoire négatif et acheter 40% des obligations d'État sur le marché.

Dans le contexte actuel inflationniste, il sera plus difficile pour la BCE de pouvoir utiliser à nouveau un tel arsenal dans une même ampleur sans risquer de contrevenir à son mandat unique de maintien du rythme de hausse des prix autour de 2% et de perdre sa crédibilité auprès des investisseurs.

- Le cycle de baisse de taux de la Fed pourrait être de courte durée, et être suivi dès cette année par un durcissement des conditions financières compte tenu de la résistance de l'inflation aux Etats-Unis et du programme de nature inflationniste que Donald Trump a promis de mettre en place dès sa prise de poste officielle en janvier.

- Les marchés ne voient que 2 baisses des taux directeurs de la Fed cette année avant la fin du cycle, et la forte remontée des taux longs suggère qu'ils commencent de plus en plus à douter du processus de désinflation aux Etats-Unis et à prévoir des niveaux de taux durablement plus élevés.

- La zone euro, confrontée à des perspectives de croissance nettement plus faibles qu'aux Etats-Unis, pourrait se voir confrontée à une situation de stagflation bien embarrassante. La BCE restera prudente dans le rythme de baisse de ses taux directeurs.

☐ **Éléments de contexte des collectivités locales :**

La présentation du PLF pour 2025 intervient dans un contexte marqué par une forte progression des dépenses locales. Les remontées comptables fin août font en effet état d'une progression dynamique en 2024 des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de +6 %, et des dépenses réelles d'investissement de +10,8 % sur les huit premiers mois 2024.

Cette dernière hausse s'explique notamment par le cycle électoral municipal et l'arrivée à terme de nombreux projets d'investissement.

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025.

Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière. L'effort de maîtrise du solde public est de 2 Md€, soit 6 % de l'effort global sur l'ensemble du champ des administrations publiques.

Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF 2025. Il sera mis en place un fonds de précaution pour les collectivités, qui sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités en excluant les plus petites ou les plus fragiles, prélèvement qui sera limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

La répartition du fonds l'année suivante sera établie après consultation du comité des finances locales, dans un cadre fixé par la loi. L'abondement de ce fonds sera conditionné au niveau de dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en LFI 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025, le montant transféré de TVA aux collectivités devait être maintenu en 2025 à son niveau 2024, et le Fonds de compensation de la TVA devait être réduit de 0,8 Md€. Dans le PLF pour 2025, à périmètre courant, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (crédits budgétaires, prélèvements sur recettes et TVA affectée aux régions) s'élèvent à 53,4 Md€ en CP hors mesures exceptionnelles. L'ensemble des transferts de l'État (104 Md€), qui inclut également la fiscalité transférée, le financement de la formation professionnelle et divers transferts de l'État, est en légère hausse (+ 884 M€, +0,9 %). Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera stable par rapport à 2024.

II – Contexte local :

1. Points clé pour les orientations financières retenues dans la construction du budget 2025

Contribution des membres

La revalorisation des valeurs locatives à hauteur de + 1,7 %, telle que prévue dans la Loi de Finances 2025, sera intégrée, de même que l'évolution du nombre d'habitants.

Endettement

Le contexte d'endettement du SMITOM-LOMBRIC est associé à la fin de l'amortissement d'emprunts « historiques », et à la nécessité de préparer le syndicat à de futurs financements importants.

Évolution des charges

Toute dépense de fonctionnement supplémentaire sera limitée, dans l'attente des conséquences financières de la délégation de service public (DSP).

Charges de personnel

Elles représentent environ 5 % des charges de fonctionnement

2. Perspectives relatives à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Historique

La TGAP a été instaurée en 1999 pour encourager les organismes à réduire leur impact environnemental. Elle concerne plusieurs types d'activités polluantes, notamment les déchets, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre, et l'usage de certains produits chimiques.

Fondement

La TGAP repose sur le principe du pollueur-payeur, visant à internaliser les coûts environnementaux. Son objectif est donc d'encourager les structures à adopter des pratiques plus écologiques en rendant plus coûteuses les activités polluantes.

Modalités de calcul

La taxe est calculée en fonction de la nature et de la quantité de pollution générée par une activité donnée. Les différentes taxes sont définies selon des critères spécifiques, comme le tonnage de déchets ou les émissions de CO₂... Elles varient selon le type d'activité polluante.

Projections à venir

Dans un premier temps, la pression fiscale devrait continuer à augmenter dans les prochaines années pour répondre aux objectifs climatiques et environnementaux de la France.

Puis, des révisions régulières seront mises en application, tant au niveau des montants que des assiettes de taxation. Ces révisions visent à renforcer l'incitation à réduire les émissions polluantes.

Enfin, une réforme de la TGAP pourrait être conditionnée aux engagements européens, et à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.

Calendrier des hausses de taux de la TGAP « incinération »

Pour les installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité (catégorie A), le coût est passé de 12 €/tonne à 22 €/tonne en 2024, et il continue de progresser à 25 €/tonne en 2025, soit + 108,3% depuis 2019.

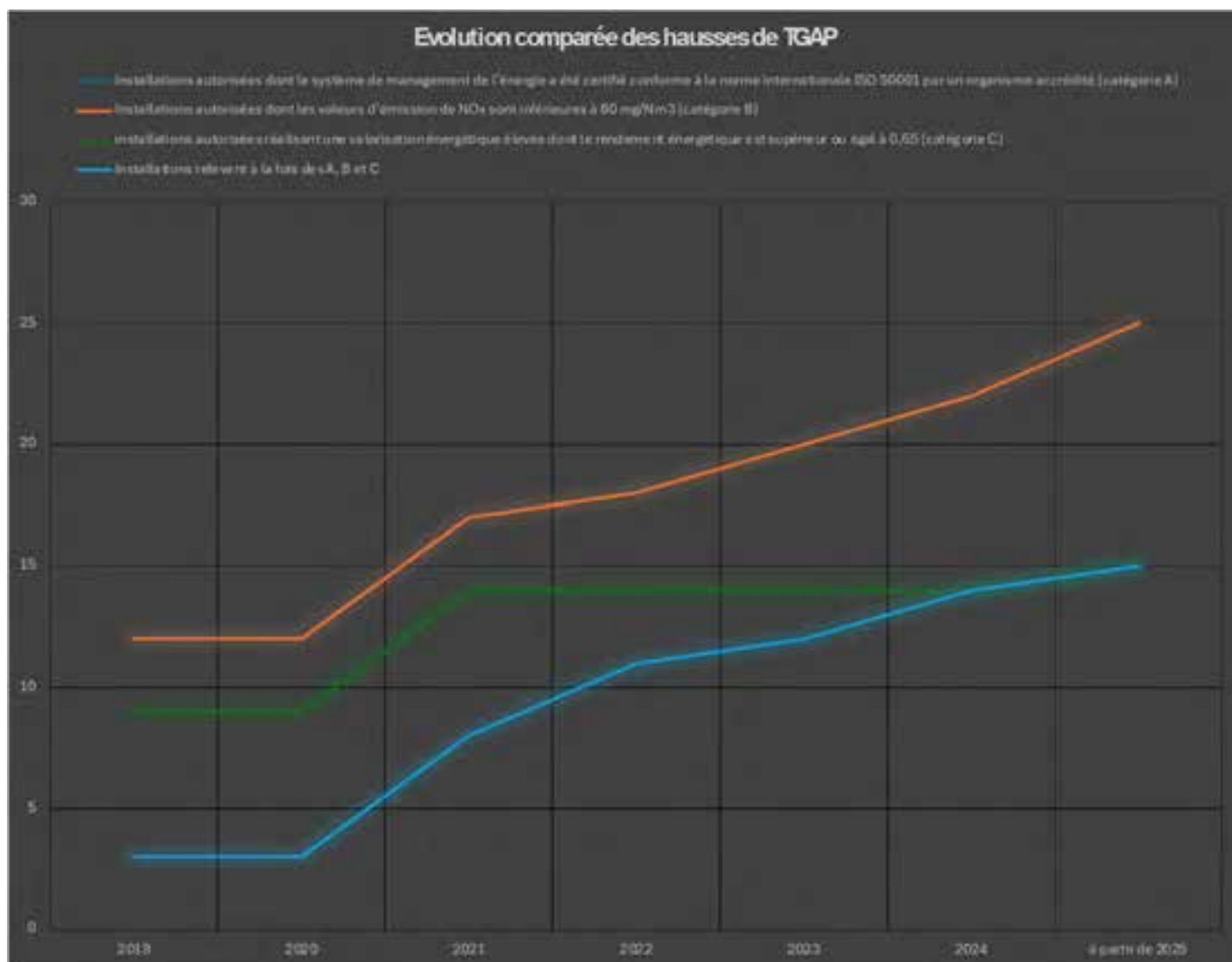
La progression est similaire pour les installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3 (catégorie B).

Pour les installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65 (catégorie C), le coût de la TGAP est passé de 9 €/tonne en 2019 à 14 €/tonne en 2024, et la hausse se poursuit en 2025, à 15 €/tonne, soit + 66,7% depuis 2019.

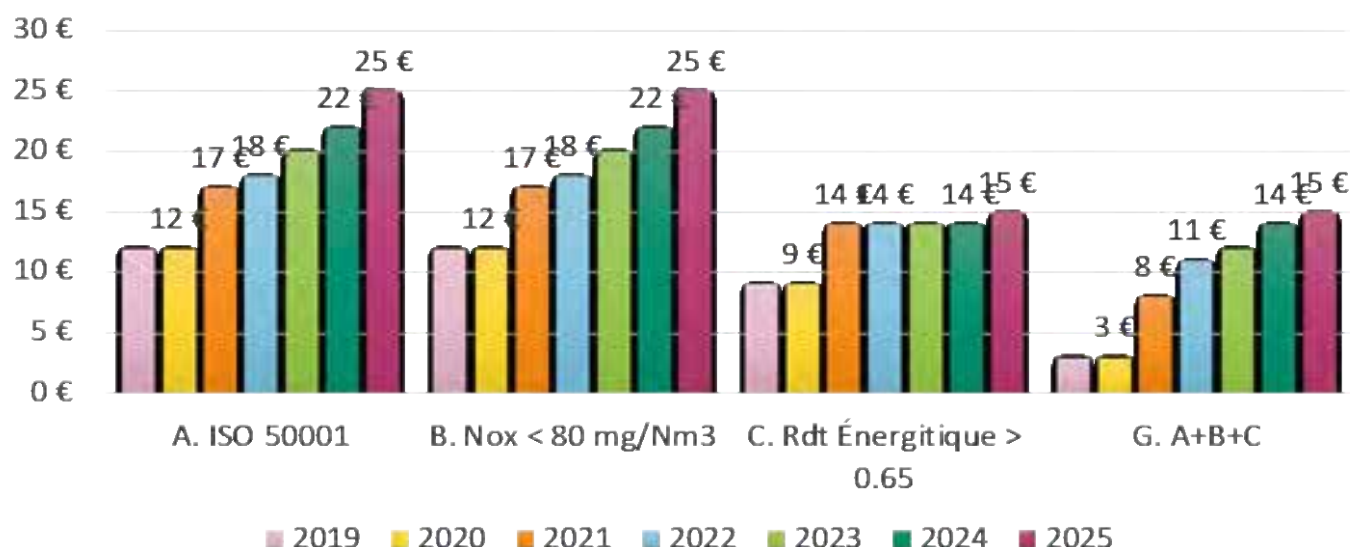
Enfin, les installations qui relèvent des 3 catégories A, B et C ont vu le coût de la TGAP passer de 3 €/tonne en 2019 à 14 €/tonne en 2024 puis 15 €/tonne en 2025, soit + 400,0% depuis 2019.

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Installations non autorisées	tonne	125	125	130	132	133	134	135
A. - Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25
B. - Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25
C. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	tonne	9	9	14	14	14	14	15
D. - Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25
E. - Installations relevant à la fois des A et C	tonne	6	6	11	12	13	14	15
F. - Installations relevant à la fois des B et C	tonne	5	5	10	11	12	14	15
G. - Installations relevant à la fois des A, B et C	tonne	3	3	8	11	12	14	15
H. - Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes	tonne	-	-	4	5,5	6	7	7,5
I. - Autres installations autorisées	tonne	15	15	20	22	23	24	25

	2019	à partir de 2025	Évolution cumulée	Évolution moyenne / an
Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité (catégorie A)	12	25	108,3%	18,1%
Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3 (catégorie B)	12	25	108,3%	18,1%
installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65 (catégorie C)	9	15	66,7%	11,1%
Installations relevant à la fois des A, B et C	3	15	400,0%	66,7%



Calendrier des hausses de taux de la TGAP « incinération » : charge à répercuter aux adhérents



3. Orientations stratégiques retenues pour la construction du budget 2025

Choix des attributaires du contrat DSP

L'objectif sera de limiter au maximum les coûts, mais aussi de maîtriser les actions visant à compenser la trajectoire inflationniste de la TGAP sur les filières de traitement des déchets.

Poursuite des opérations lancées en 2024

L'exercice 2025 sera marqué par la poursuite des investissements lancés en 2024, et notamment : les déchèteries, les réhabilitations ou encore le centre de tri.

Recyclerie

Une étude est menée pour l'intégration du projet en régie.

Préparation des opérations 2026

L'exercice 2025 sera marqué par la préparation des opérations qui se concrétiseront en 2026, autour de la nouvelle délégation de service public pour l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

4. Évolution de la population totale

Adhérents « traitement »



La population des adhérents « traitement » est de 318.943 habitants en 2025, contre 315.576 habitants en 2024, soit une hausse de + 1,1% et 3.367 habitants.

La principale hausse à hauteur de +1,9% vient de la CAMVS, avec 2.549 habitants supplémentaires.

Depuis 2019, la hausse cumulée est de + 4,9 %, soit 14.760 habitants supplémentaires pour la population « traitement ».

	2019	2025	Evol. 2019/2025	Evol. 2019/2025	Evol. 2024/2025	Evol. 2024/2025
CBRC	13 932	12 894	-7,5%	-1 038	-0,6%	-72
GPS	68 591	73 291	6,9%	4 700	1,0%	751
SMICTOM	92 248	94 588	2,5%	2 340	0,1%	139
CAMVS	129 412	138 170	6,8%	8 758	1,9%	2 549
	304 183	318 943	4,9%	14 760	1,1%	3 367

Adhérents « collecte »

La population des adhérents « collecte » est de 151.064 habitants en 2025, contre 148.587 habitants en 2024, soit une hausse de + 1,7% et 2.477 habitants.

5. Évolution des tonnages SMITOM-LOMBRIC par destination

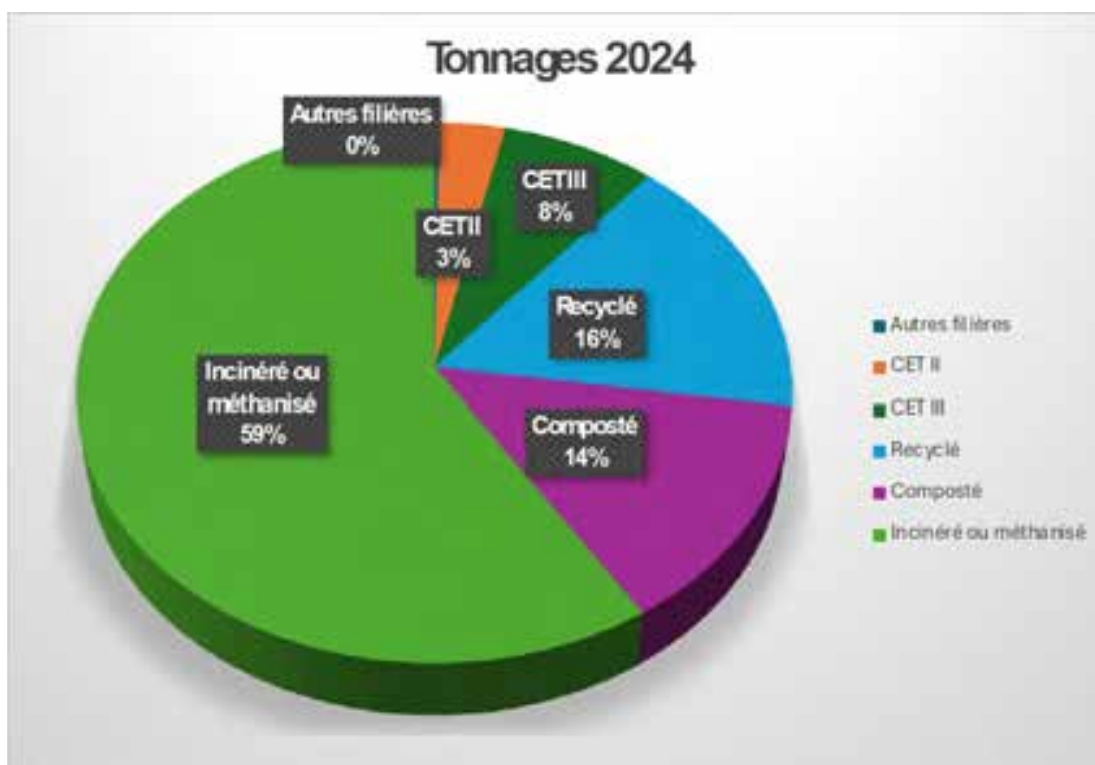
Les tonnages exprimés ici s'entendent hors apports extérieurs.

	2019	2023	2024	Evol. 2019/2024	Evol. 2019/2024	Evol. 2023/2024	Evol. 2023/2024
Autres filières	1 644	700	500	-69,6%	-1 144	-28,6%	-200
CET II	27 410	4 300	5 600	-79,6%	-21 810	30,2%	1 300
CET III	8 792	12 900	13 400	52,4%	4 608	3,9%	500
Recyclé	19 813	28 000	28 200	42,3%	8 387	0,7%	200
Composté	22 554	21 300	23 800	5,5%	1 246	11,7%	2 500
Incinéré ou méthanisé	80 910	101 000	103 000	27,3%	22 090	2,0%	2 000
	161 123	168 200	174 500	8,3%	13 377	3,7%	6 300

Les tonnages ont progressé de +3,7% entre 2023 et 2024, soit 6.300 tonnes supplémentaires, dont 2.500 tonnes pour le composté (+11,7%) et 2.000 tonnes pour l'incinéré ou méthanisé (+2,0%).

Depuis 2019, les tonnages annuels ont progressé de 8,3%, soit 13.377 tonnes supplémentaires, et notamment pour la partie incinérée/méthanisée avec + 27,3% et + 22.090 tonnes.

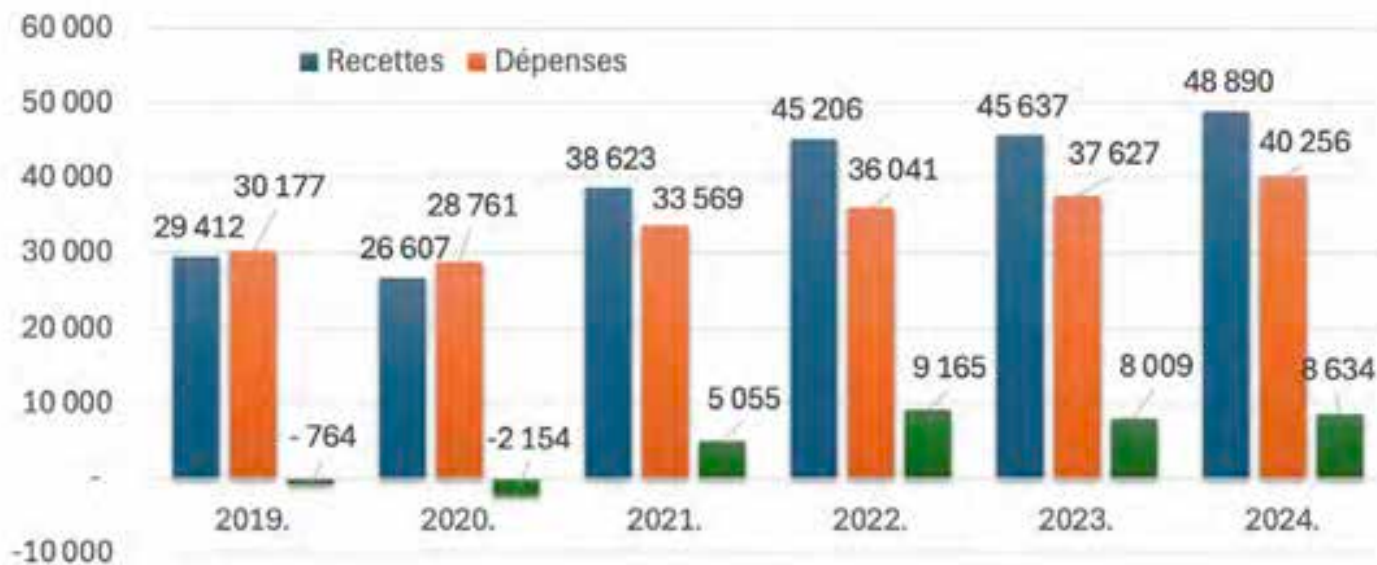
Cette dernière partie représente une large majorité des tonnages en 2024.



III – Orientations budgétaires :

Les orientations budgétaires présentent dans un premier temps la situation 2024 et l'évolution du résultat de fonctionnement entre 2019 et 2024.

Le graphique ci-dessous présente les recettes et dépenses réelles, exprimées en milliers d'euros, entre 2019 et 2024.



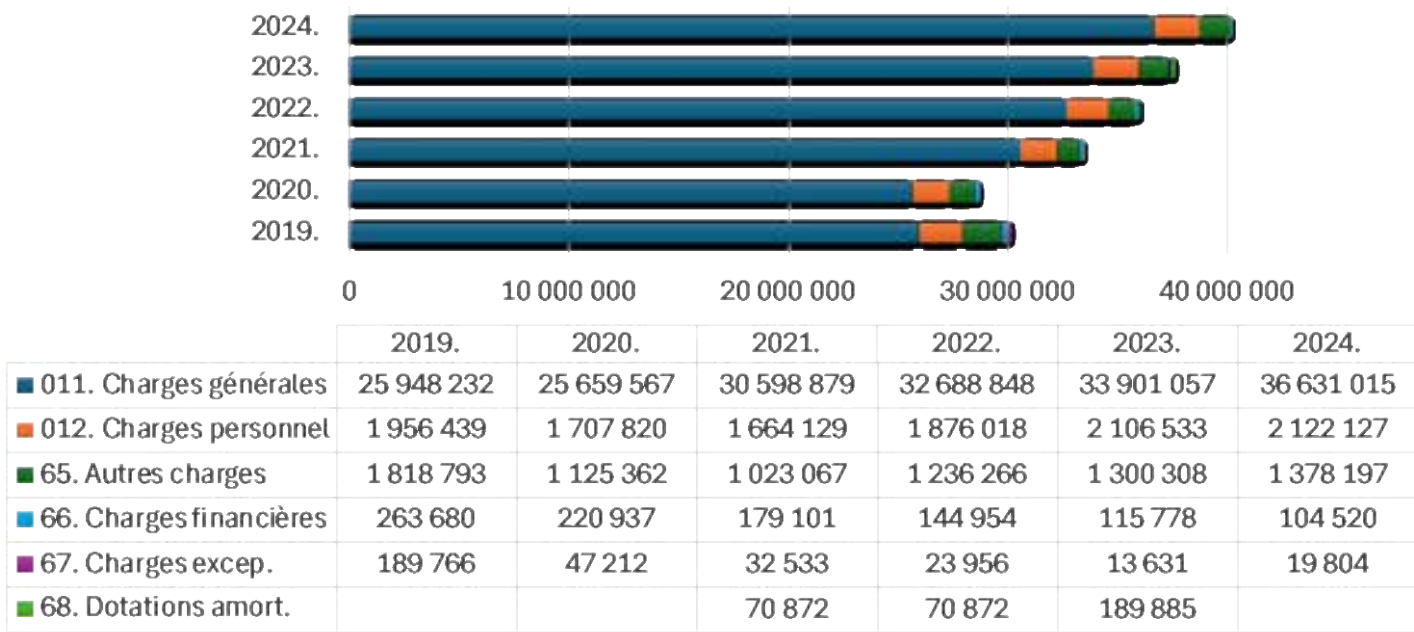
Après un résultat de fonctionnement négatif en 2019 et 2020, celui-ci a été progressivement rétabli, et cette amélioration s'est poursuivie en 2024, avec un résultat de 8.634 K€ :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 45.637 K€ en 2023 à 48.890 K€ en 2024, soit une hausse équivalente à + 3.253 K€, ou + 7,1%,
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont passées de 37.627 K€ en 2023 à 40.256 K€ en 2024, soit une augmentation de + 2.629 K€, ou + 7,0 %.

Nous pouvons en conclure qu'il n'y a pas eu d'effet « ciseaux » en 2024.

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution en euros, des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2024.



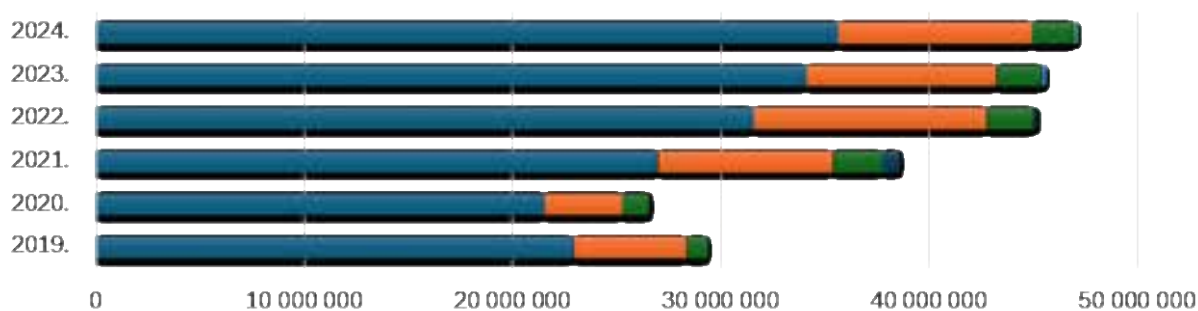
Principal poste de dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont passées de 33.901.057 € à 36.631.015 € en 2024, soit une augmentation de 2.729.958 €, ou + 8,1%.

Eu égard à l'effet « Noria », c'est-à-dire au solde des départs et des arrivées, les charges de personnel, quant à elles, n'ont progressé que de 15.594 €, soit + 0,7%.

Enfin, les autres charges de gestion courante, fixées à hauteur de 1.378.197 € en 2024, connaissent une progression de + 77.889 €, ce qui représente + 6,0%. Elles représentent, notamment, les opérations de régularisation pour les adhérents.

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution en euros, des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2024.

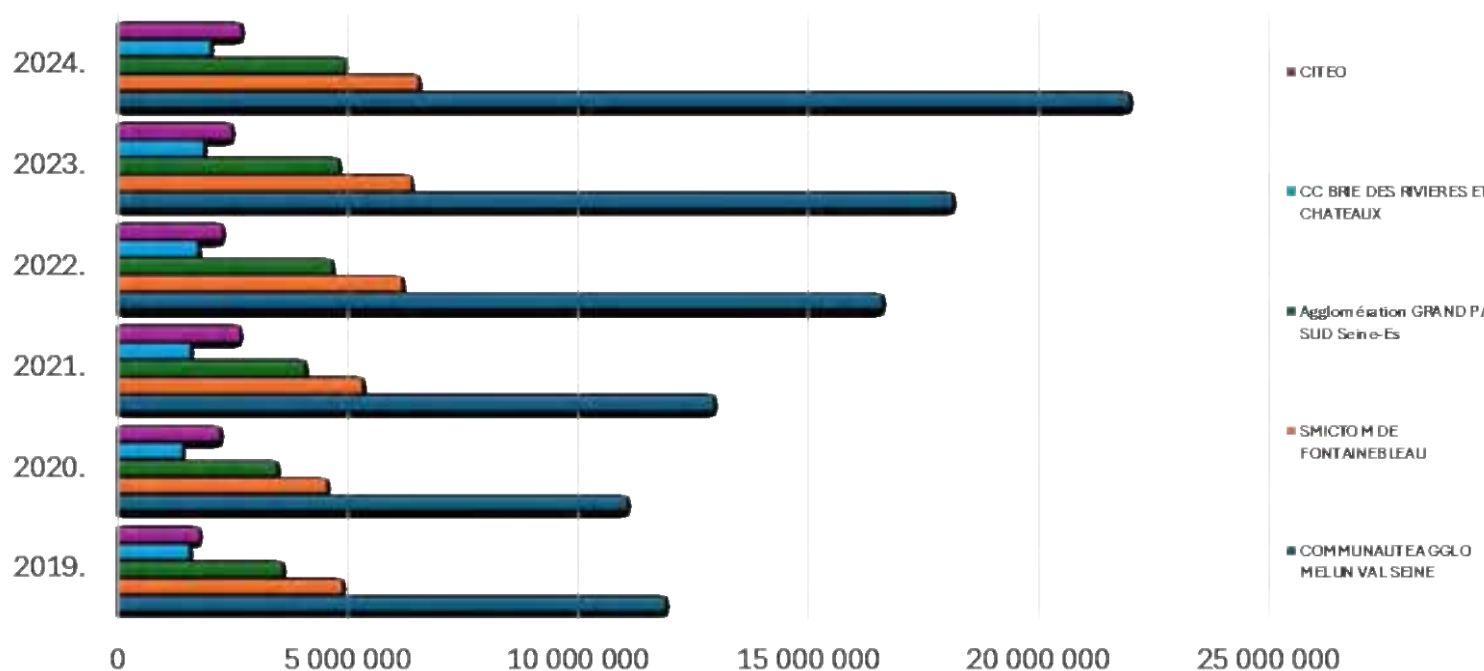


	2019.	2020.	2021.	2022.	2023.	2024.
■ 74. Dotations, subv,	22 907 712	21 570 033	26 979 671	31 598 366	34 103 255	35 659 091
■ 70. Produits services	5 455 812	3 672 033	8 402 252	11 202 618	9 146 447	9 299 059
■ 75. Autres produits	997 515	1 321 706	2 393 611	2 257 443	2 175 557	1 964 196
■ 013. Atténuation charges	10 125	22 728	39 890	37 641	144 041	58 400
■ 73. Impôts et taxes	18 608	7 537	8 227	35 008	46 585	94 394
■ 76. Produits financiers						114 240
■ 77. Produits except,	22 667	13 242	799 470	74 929	20 731	9 998

Principal poste de recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations sont passées de 34.103.255 € en 2023, à 35.659.091 € en 2024, soit une augmentation de 1.555.836 €, ou + 4,6%. On y retrouve les ventes réalisées par le SMITOM-LOMBRIC, mais aussi la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères.

Parallèlement, les produits des services, du domaine et les ventes diverses, ont légèrement progressé, passant de 9.146.447 € à 9.299.059 € en 2024, soit une hausse de + 152.612 € sur une année, ou + 1,7 %.

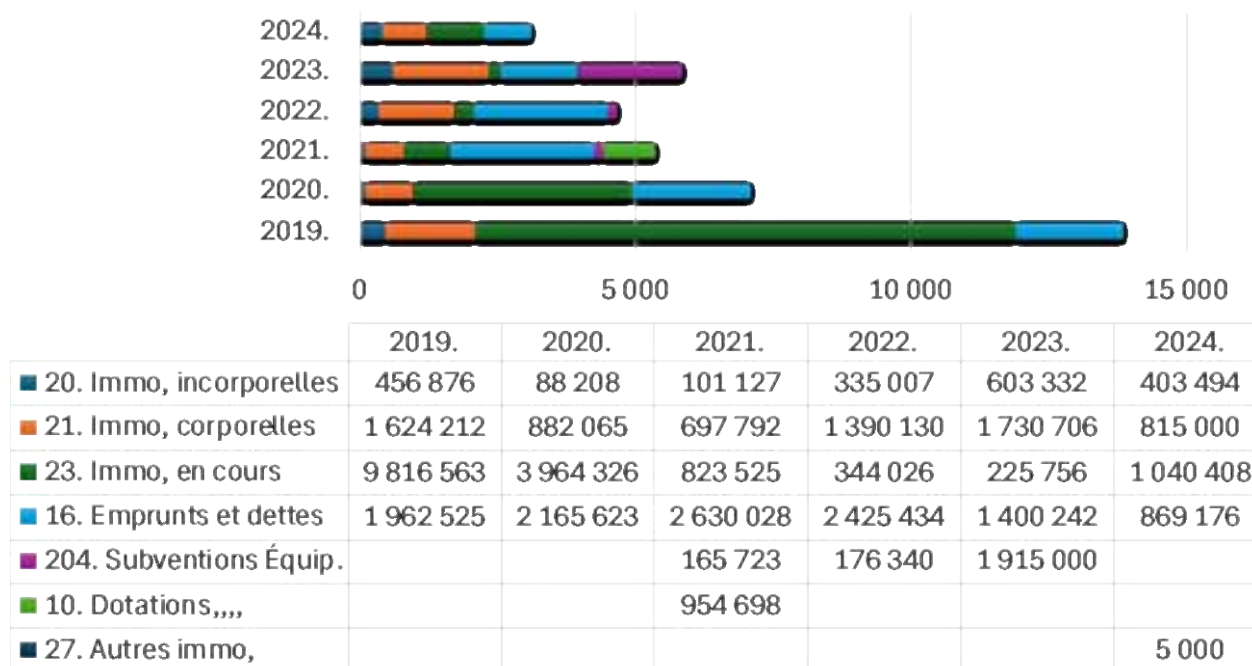
Inversement, les autres produits de gestion courante se sont établis à 1.964.196 € en 2024, en baisse de – 211.752 € sur une année, ou – 9,7 %. Sur ces postes sont identifiées les cotisations relatives à la collecte, et les refacturations auprès des adhérents.

Focus : chapitre 74 : Recettes adhérents + CITEO : « Top 5 »

En 2024, la contribution des adhérents a poursuivi sa progression, de même que les recettes « CITEO ». La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine demeure le premier contributeur.

3. Les dépenses réelles d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles d'investissement depuis 2019. Il est présenté en euros. L'échelle du graphique est exprimée en milliers d'euros.



Au sein des dépenses d'investissement, il convient de distinguer les dépenses d'équipement, qui s'entendent comme la somme :

- Des Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences...),
- Des Immobilisations corporelles (terrains, constructions, aménagements, biens meubles),
- Des Immobilisations en cours (travaux)
- Des travaux pour compte de tiers (le cas échéant),
- Des travaux en régie (le cas échéant).

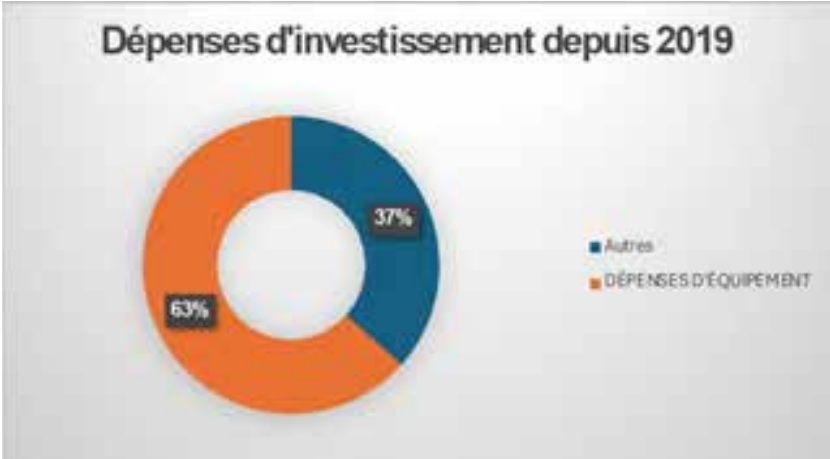
Dans l'attente d'investissements plus conséquents à partir de 2025, l'année 2024 a marqué une pause en matière de dépenses d'équipement.

Pour autant, les montants sont stables, aux alentours de 2 millions d'euros depuis 2022, comme le montre le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	13 860 176,00 €	7 100 222,00 €	5 372 893,00 €	4 670 937,00 €	5 875 036,00 €	3 133 078,00 €	40 012 342,00 €
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	11 897 651,00 €	4 934 599,00 €	1 622 444,00 €	2 069 163,00 €	2 559 794,00 €	2 258 902,00 €	25 342 553,00 €
	86%	69%	30%	44%	44%	72%	63%

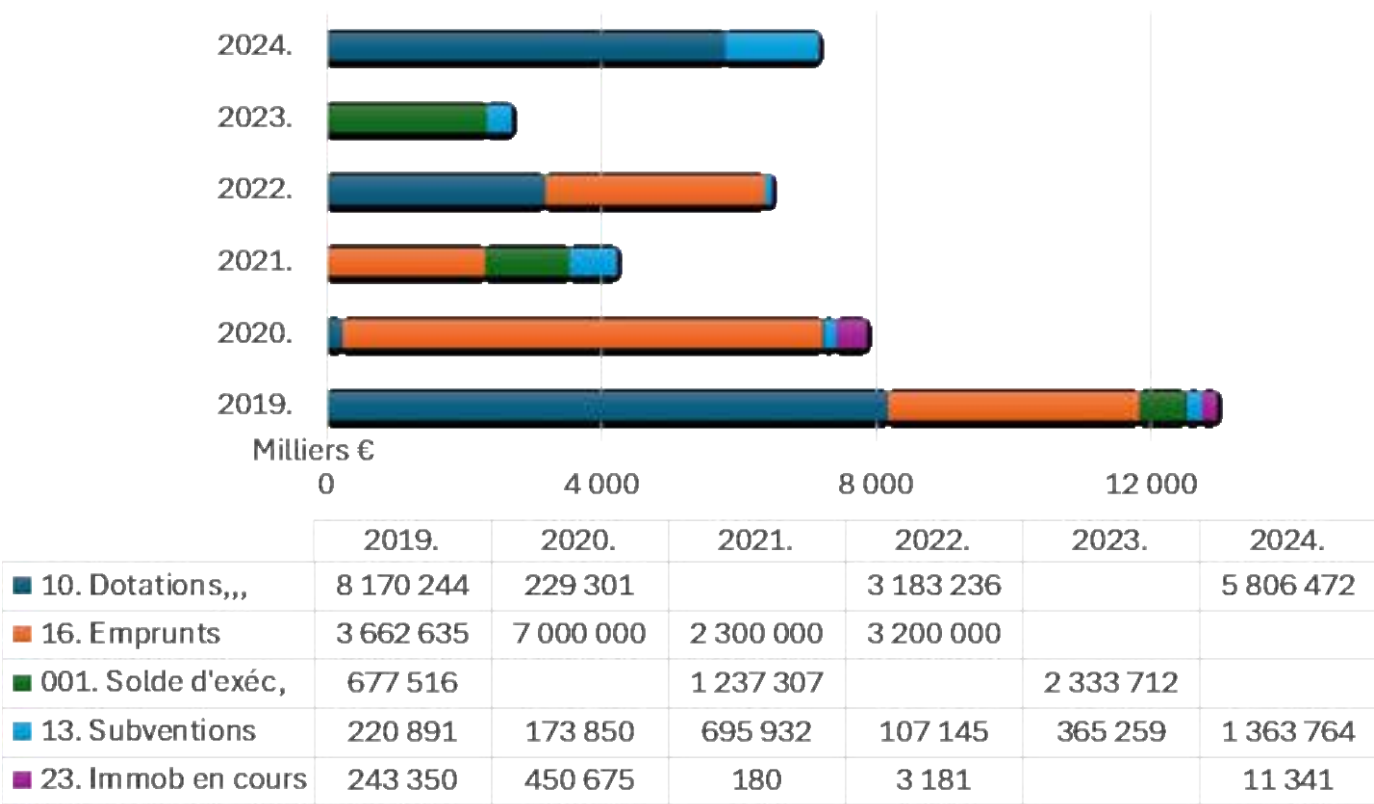
En 2024, les dépenses d'équipement représentent 72% des investissement, le solde étant constitué principalement des remboursements d'emprunt.

Depuis 2019, en cumul, elles pèsent 63% de l'investissement, comme l'indique le graphique ci-dessous.



4. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les recettes réelles d'investissement depuis 2019. Il est présenté en euros. L'échelle du graphique est exprimée en milliers d'euros.



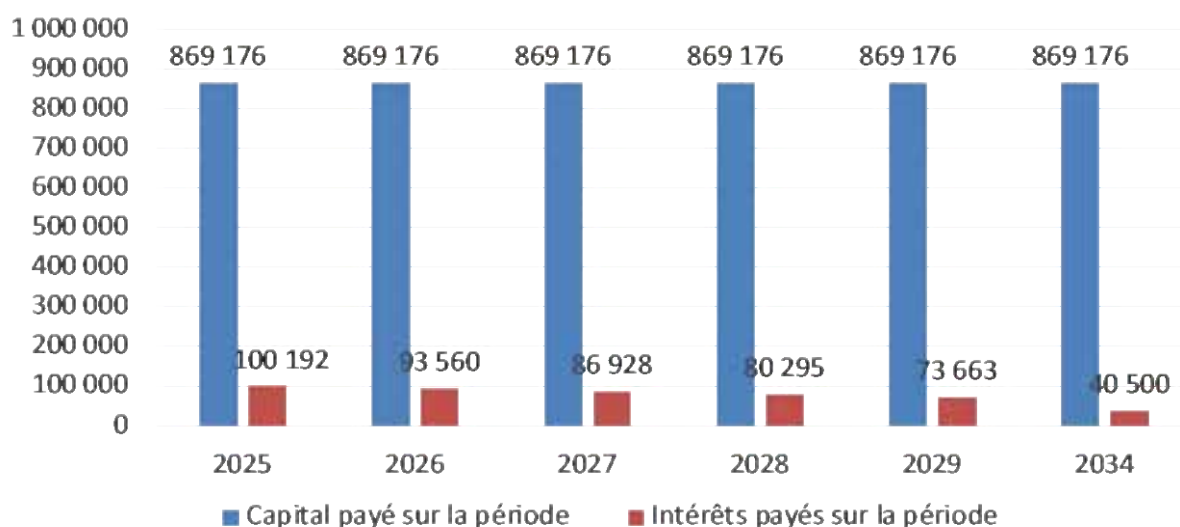
Les ressources propres d'investissement du SMITOM-LOMBRIC regroupent les dotations et fonds propres (excédents de fonctionnement N-1 capitalisés), l'éventuel excédent d'investissement de l'année n-1 reporté, les immobilisations en cours.

Dans le financement des investissements, en cumul depuis 2019, la part de l'autofinancement et des ressources propres d'investissement représente 54% des recettes, l'emprunt 39%, et les subventions reçues 7%. Pour rappel, le SMITOM-LOMBRIC n'emprunte plus depuis 2023.

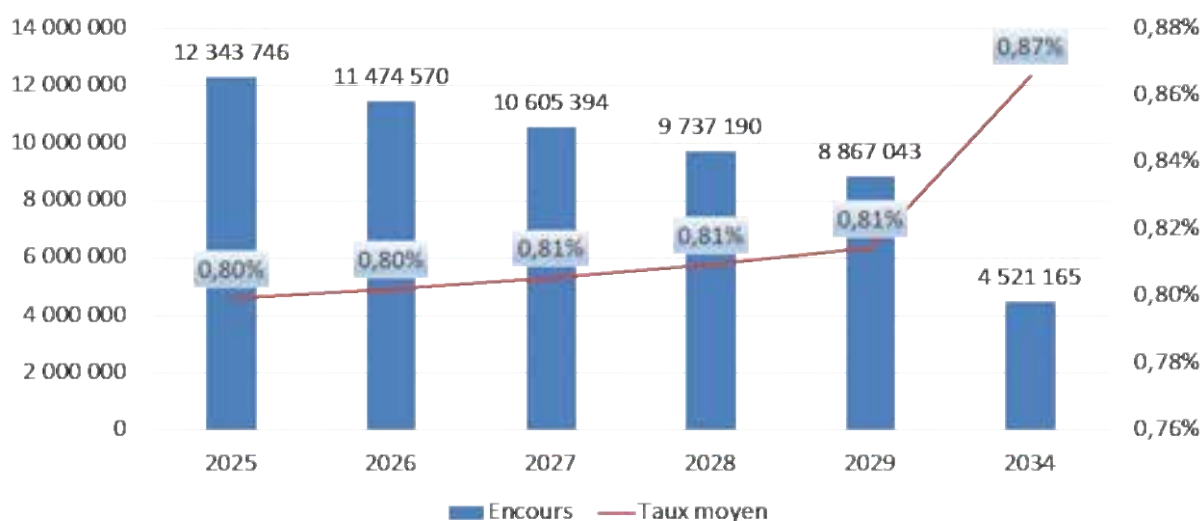
IV – Analyse de la dette :

L'endettement du SMITOM-LOMBRIC se situe dans un contexte de fin d'amortissement des emprunts historiques. Le fait de ne pas emprunter depuis 2023 permet de préparer le syndicat aux futurs financements importants. Pour mémoire, la dette du SMITOM-LOMBRIC est à taux fixe à 100%.

L'annuité en capital et en intérêt fait ressortir une diminution progressive des frais financiers, passant de 100.192 € en 2025 à 40.500 € en 2034.



Le profil d'extinction de dette met en évidence l'évolution du capital restant dû. La dette passe ainsi progressivement de 12.343.746 € en 2025 à 8.867.043 € en 2029. En 2034, il est prévu un capital restant dû à hauteur de 4.521.165 €.



V – Évolution des ressources humaines :

Les charges de personnel pèsent environ 5% des charges de fonctionnement.

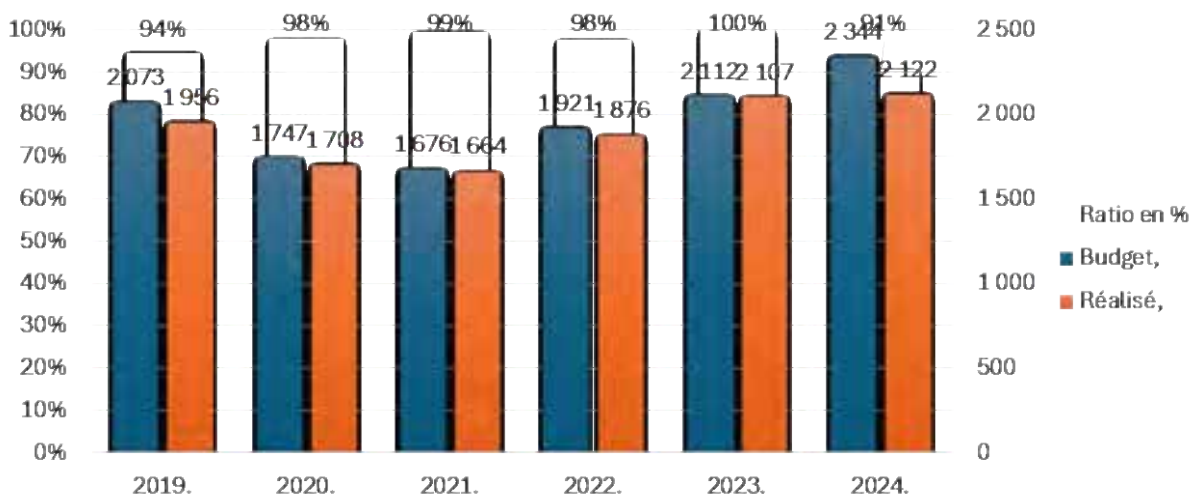
Le total des effectifs passe de 30 agents à 29 agents, avec une baisse exprimée en Équivalent Temps Plein de 38 à 37 agents en 2025.

Catégorie du cadre	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi	Nombre d'agents sur emploi
A	Titulaires &	2	2
	Contractuels/CDI	2	2
TOTAL A		4	4
B	Titulaires &	3	3
	Contractuels/CDI	1	1
TOTAL B		4	4
C	Titulaires &	21	23
	Contractuels/CDI	9	6
TOTAL C		30	29
TOTAL ETP		38	37

La répartition des effectifs par filière au 01/01/2025

Dont total :	38	37
Titulaires et stagiaires	26	28
Contractuels	12	9

La part des titulaires dans les effectifs exprimés en ETP passe de 68,4% à 75,7% en 2025.



Pour le budget primitif 2025, les charges de personnel représentent 2.400.000 €.

Charges de personnel	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	1 676 180,00 €	1 921 200,00 €	2 111 500,00 €	2 343 789,30 €	2 400 000,00 €	10,8%
Réalisation	1 664 129,26 €	1 876 017,50 €	2 106 532,84 €	2 122 126,97 €		9,2%
Taux de réalisation	99%	98%	100%	91%		

Évolutions de 2023 à 2024

Les principales évolutions venues impacter les charges de personnel en 2024 sont issues de décisions ne relevant pas du SMITOM-LOMBRIC en lien notamment avec le statut des agents de la fonction publique telles que la revalorisation des grilles indiciaires, et celle du point d'indice et du SMIC.

Ainsi le budget 2024 a intégré en année pleine des mesures statutaires ayant produit des effets dès l'exercice 2023. Il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 faisant suite au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Au 01/01/2024, tous les agents rémunérés sur la base d'un indice (en référence aux grilles de chaque cadre d'emploi) ont bénéficié de l'attribution de 5 points d'indice majorés.

Par ailleurs, en application du décret du 28 juin 2023 susmentionné, les agents percevant les rémunérations les plus faibles, à savoir celles calculées sur les indices bruts 367 à 418 ont bénéficié au 01/07/2023 de l'attribution de points d'indice majorés.

Au-delà de toutes ces décisions impactant collectivement les agents publics en 2024, le SMITOM-LOMBRIC a pris en charge des dépenses liées à la revalorisation du SMIC et aux avancements de grades et d'échelon liés au Glissement Vieillesse-Technicité – GVT.

Évolutions de 2024 à 2025

L'augmentation de + 2,4% entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 s'explique essentiellement par des mesures gouvernementales qui s'imposent à toutes les structures publiques locales telles que l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) ou de la maladie. Cette progression des charges de personnel est aussi la résultante des évolutions naturelles du statut des agents de la fonction publique.

VI – Projet de budget :

Le budget primitif 2025 est proposé en procédant à une reprise des résultats, au vu du vote du compte administratif, à l'appui du compte de gestion transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les marges de manœuvres financières dégagées par le résultat de clôture sur l'exercice 2024 sont donc affectées sur le budget 2025. Les résultats du compte administratif sont donc les suivants :

Section de fonctionnement	Montants
Recettes de l'exercice	48 897 111
Dépenses de l'exercice	42 649 317
Résultat de l'exercice	6 247 794
Excédent de fonctionnement reporté	8 162 806
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	14 410 600
Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	9 575 232
Dépenses de l'exercice	3 140 577
Résultat de l'exercice	6 434 655
Excédent d'Investissement reporté	- 973 114
Reste à Réaliser	- 3 518 626
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	1 942 915
Fonctionnement - Investissement	
Résultat Cumulé	16 353 515

Le résultat de fonctionnement reporté total sera de 8.162.805,87 €. Cette somme s'inscrira sur la ligne budgétaire 002. La section d'investissement (compte 001) fait ressortir un excédent qui évolue à **5.461.541,03 €**. En 2025, il y aura un **excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 6.247.793,78 €** (compte 1068).

1. Les dépenses de fonctionnement

R_O	Chapitre,	Exercice.	Valeurs	Exercice.		
		2024.		2025		
		Budget en k	Réalisé en k.	Budget en k	BP/BP	BP/Réal
R		43 035	40 256	46 449	8%	15%
	011. Charges à caractère général	38 567	36 631	38 957	1%	6%
	012. Charges de personnel et frais assimilés	2 344	2 122	2 400	2%	13%
	65. Autres charges de gestion courante	1 676	1 378	4 645	177%	237%
	66. Charges financières	105	105	105	0%	0%
	67. Charges exceptionnelles	25	20	25	0%	26%
	68. Dotations aux amortissements et aux provisions	317	0	317	0%	
O		8 470	2 394	6 781	-20%	183%
	023. Virement à la section d'investissement	6 045	0	4 456	-26%	
	042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 425	2 394	2 325	-4%	-3%
Total général		51 504	42 649	53 230	3%	25%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en hausse de + 8% par rapport au budget primitif 2024.

Principal poste, les charges à caractère général sont maîtrisées et n'augmentent que de + 1% par rapport au budget 2024.

Le virement à la section d'investissement est proposé à 4.456 K€. Il vise à couvrir les remboursements en capital de la dette d'une part, et à autofinancer une partie des investissements de 2025.

2. Les recettes de fonctionnement

R_O	Chapitre.	Exercice.	Valeurs	Exercice.		
		2024.		2025		
		Budget en k	Réalisé en k.	Budget en k	BP/BP	BP/Réal
R		51 497	57 052	53 222	3%	-7%
	002. Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	8 163	8 163	8 163	0%	0%
	013. Atténuations de charges	34	58	34	1%	-42%
	70. Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 698	8 722	6 982	-9%	-20%
	73. Impôts et taxes	50	94	50	0%	-47%
	74. Dotations, subventions et participations	34 301	37 912	36 685	7%	-3%
	75. Autres produits de gestion courante	1 251	1 964	1 308	5%	
	76. Produits financiers	0	114			
	77. Produits exceptionnels	0	10			
	78. Reprises sur amortissements et provisions	0	15			
O		8	8	8	7%	7%
	042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	8	8	8	7%	
Total général		51 504	57 060	53 230	3%	-7%

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées en hausse de + 3% par rapport au budget primitif 2024. Principal poste des recettes de fonctionnement, les « dotations, subventions et participations » sont en hausse de + 7% par rapport au budget de l'année précédente.

3. Les dépenses d'investissement

		Exercice. 2024.	Valeurs	Exercice. 2025		
R_O	Chapitre.	Budget en k	Réalisé en k.	Budget en k	BP/BP	BP/Réal
R		20 307	4 106	16 175	-20%	294%
	001. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	973	973	0	-100%	-100%
	16. Emprunts et dettes assimilées	976	869	976	0%	12%
	20. Immobilisations incorporelles	1 156	403	464	-60%	15%
	204. Subventions d'équipement versées	200	0	208	4%	
	21. Immobilisations corporelles	2 344	815	2 707	15%	232%
	23. Immobilisations en cours	14 657	1 040	11 820	-19%	1036%
	27. Autres immobilisations financières	0	5			
O		8	8	8	0%	0%
	040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	8	8	8	0%	0%
Total général		20 314	4 114	16 183	-20%	293%
	Reste à réaliser			4 971		
				21 154		

Les dépenses réelles d'investissement sont proposées en diminution de -20% par rapport au budget primitif 2024. A noter l'absence de déficit d'investissement à reporter sur 2025. Pour autant, il est prévu 11.820 K€ de travaux, mais aussi 2.707 K€ d'investissements au titre des immobilisations corporelles et encore 464 K€ au titre des frais d'études et autres immobilisations incorporelles.

4. Les recettes d'investissement

		Exercice. 2024.	Valeurs	Exercice. 2025		
R_O	Chapitre.	Budget en k	Réalisé en k.	Budget en k	BP/BP	BP/Réal
R		11 844	7 182	12 921	9%	80%
	001. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	5 462		
	024. Produits de cessions	5	0			
	10. Dotations, fonds divers et réserves	5 806	5 806	6 248	8%	8%
	13. Subventions d'investissement	4 033	1 364	1 211	-70%	-11%
	16. Emprunts et dettes assimilées	2 000	0	0		
	23. Immobilisations en cours	0	11	0		
O		8 470	2 394	6 781	-20%	183%
	021. Virement de la section de fonctionnement	6 045	0	4 456	-26%	
	040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 425	2 394	2 325	-4%	-3%
	041. Opérations patrimoniales	0	0			
Total général		20 314	9 575	19 702	-3%	106%
	Reste à réaliser			1 453		
				21 154		

Comme en 2023 et 2024, aucun emprunt n'est prévu en 2025 pour le financement des investissements du SMITOM-LOMBRIC, dans l'objectif de poursuite de la phase de désendettement.

L'essentiel des financements d'investissement se retrouvera :

- Dans les Ressources Propres d'investissement (RPI) : report de l'excédent d'investissement 2024, part des excédents de fonctionnement 2024 capitalisés, virement de la section de fonctionnement, amortissements.
- Dans les subventions d'équipements reçues, à hauteur de 1.211 K€ pour 2025.

5. Le plan pluriannuel d'investissement 2025-2028

Les perspectives des investissements lourds, à court terme, sont les suivantes :

- Réalisation du centre de tri « Recyti » des emballages relatifs à « l'extension des consignes de tri »
- Travaux de l'Unité de Valorisation Énergétique, lors de la prochaine DSP,
- Réhabilitation, extension et construction des déchetteries

Projet	2024.	2025.	2026.	2027.	2028.	2025-2028.
Ateliers D3E	36 000	0		1 446 356	0	1 446 356
Biodéchets		400 000	200 000			600 000
Bornes enterrées	400 000	400 000	400 000	400 000		1 200 000
Centre de tri	2 438 210	2 000 000				2 000 000
Déchèterie Chatelet en Brie		620 000	2 480 000			3 100 000
Déchèterie Dammarie les Lys		30 000	1 798 500	2 098 500		3 927 000
Déchèterie Ecuelles				30 000	2 098 500	2 128 500
Déchèterie Vaux le Pénil	1 885 000	2 365 152				2 365 152
Déchetterie Le Mée sur Seine	20 000	478 680		1 852 000	1 876 700	4 207 380
Réhabilitation des déchèteries	1 675 000	1 770 000				1 770 000
Travaux Orgenoy et Bourron	40 000	630 000	992 900	0	0	1 622 900
Travaux de réhabilitation de l'UVE	15 000		5 600 000	4 200 000	4 200 000	14 000 000
Total général	6 509 210	8 693 832	11 471 400	10 026 856	8 175 200	38 367 288

Dans le cadre des autorisations de programme et des crédits de paiement, il est envisagé 38.867.288 € de crédits de paiement entre 2025 et 2028.

Au titre du budget 2025, 8.693.832 € de crédits de paiement sont prévus et inscrits.

Rapport de Présentation

Budget 2025 du SMITOM-LOMBRIC : Approbation du compte de gestion 2024, vote du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025, et présentation de la situation financière

Table des Matières

1 – Compte de gestion et compte administratif	Page 2
2 – Les dépenses de fonctionnement	Page 4
2-1. Les charges à caractère général	Page 5
2-2. Les charges de personnel	Page 7
2-3. Les autres charges de gestion courante	Page 9
3 – Les recettes de fonctionnement	Page 10
3-1. Les produits des services, du domaine et ventes diverses	Page 11
3-2. Les dotations, subventions et participations	Page 13
3-3. Les autres produits de gestion courante	Page 14
4 – Les recettes d'investissement	Page 15
5 – Les dépenses d'investissement	Page 17
5-1. Les dépenses d'équipement 2021-2024	Page 17
5-2. Les autorisations de programme et les crédits de paiement.	Page 18
6 – La dette	Page 19
7 – Conclusion	Page 20

1. Compte de gestion et compte administratif 2024 : résultats, reprise des résultats, affectation

En raison de l'instabilité politique récente, les marchés financiers affichent une perception plutôt positive à l'égard de la France. En revanche, la dynamique des affaires dans la zone Euro semble continuer à se dégrader.

Tout comme l'année précédente, la préparation budgétaire pour 2025 s'effectue dans un cadre complexe et très instable.

La croissance mondiale devrait demeurer modeste en 2024 et 2025, autour de 3%, avec des variations régionales significatives.

Le risque géopolitique se renforce également dans de nombreux pays. L'escalade du conflit en Ukraine et la situation au Moyen-Orient, en particulier les tensions croissantes entre l'Iran et Israël, en sont des illustrations. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump pourrait induire des tarifs douaniers et une approche plus imprévisible. En Europe, la France est gouvernée par une administration qui ne dispose que d'une majorité relative fragile, tandis que la coalition au pouvoir en Allemagne montre des signaux de faiblesse notable.

En octobre, l'inflation (IPCH) a légèrement augmenté à 1,5% sur un an, contre 1,4% en septembre. L'inflation des services diminue, tandis que l'inflation énergétique est désormais négative. L'inflation des biens alimentaires et manufacturés se stabilise également. On prévoit une légère hausse de l'inflation en novembre et décembre, mais elle restera sous 2%. Les collectivités locales viseront une croissance de leurs dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5% à l'inflation chaque année.

En 2023, le déficit public a atteint 5,5% du PIB, en hausse par rapport à 4,7% en 2022 et 4,4% prévu dans le budget. Cette augmentation résulte d'une faible croissance des recettes fiscales, de réductions d'impôts de plus de 10 milliards d'euros, et d'une hausse des dépenses publiques, hors mesures exceptionnelles et charges d'intérêt, dépassant l'inflation.

Le budget primitif 2025 est proposé en procédant à une reprise des résultats, au vu du vote du compte administratif, à l'appui du compte de gestion transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les marges de manœuvres financières dégagées par le résultat de clôture sur l'exercice 2024 sont donc affectées sur le budget 2025. Les résultats du compte administratif sont donc les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	8 162 805,87 €
Recettes de fonctionnement	48 897 110,88 €
Dépenses de fonctionnement	42 649 317,10 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 410 599,65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-973 113,78 €
Recettes d'investissement	9 575 232,25 €
Dépenses d'investissement	3 140 577,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 461 541,03 €
Excédent de clôture	19 872 140,68 €
Restes à réaliser recettes	1 452 567,28 €
Restes à réaliser dépenses	4 971 193,05 €
Solde des restes à réaliser	-3 518 625,77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 461 541,03 €
Solde des restes à réaliser	-3 518 625,77 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 942 915,26 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 410 599,65 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 942 915,26 €
Résultat final	16 353 514,91 €

Le résultat de fonctionnement reporté total sera de **8.162.805,87 €**. Cette somme s'inscrira sur la ligne budgétaire 002. La section d'investissement (compte 001) fait ressortir un excédent qui évolue à **5.461.541,03 €**. En 2025, il y aura un **excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 6.247.793,78 €** (compte 1068).



2. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :

CHAP	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	38 958 339,77 €
012	Charges de personnel	2 400 000,00 €
65	Charges de gestion courante	4 651 000,59 €
66	Intérêts des emprunts	105 376,99 €
67	Charges spécifiques	25 000,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	316 864,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 455 871,72 €
042	Opérations d'ordre	2 324 823,44 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		53 237 276,51 €

La structure des dépenses réelles de fonctionnement se présente ainsi :



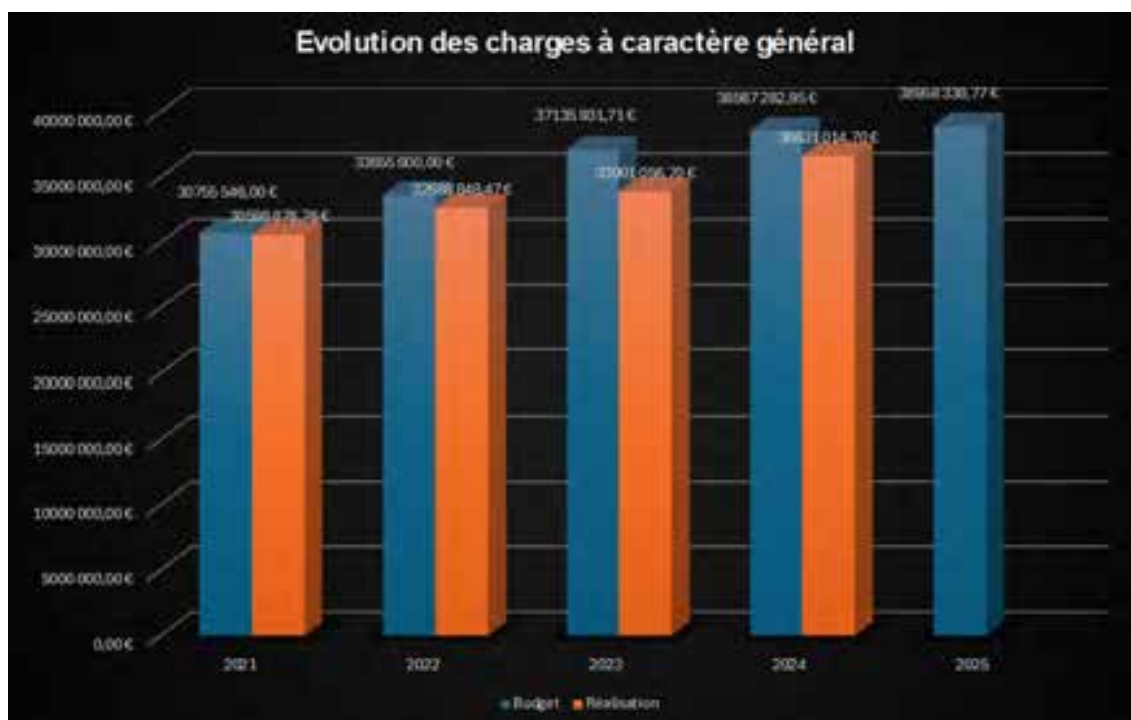
Le budget 2025 est construit avec l'objectif de limitation de toute dépense supplémentaire, dans l'attente des conséquences financières de la nouvelle délégation de service public (DSP). Cet impératif est confirmé par la volonté d'éviter l'effet « ciseaux » issu d'une dynamique des charges, supérieure à celle des produits de fonctionnement.

Dans le cadre des orientations stratégiques retenues, pour le choix des attributaires du contrat de délégation de service public, l'objectif est de limiter au maximum les évolutions des coûts et de maîtriser les actions visant à compenser la trajectoire inflationniste de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les filières de traitement des déchets.

2-1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les denrées et fournitures consommées, les travaux et services extérieurs ainsi que les frais de gestion générale et représentent en moyenne environ 85% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Charges à caractère général	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	30 755 546,00 €	33 655 600,00 €	37 135 931,71 €	38 567 282,95 €	38 958 339,77 €	6,7%
Réalisation	30 598 878,76 €	32 688 848,47 €	33 901 056,70 €	36 631 014,70 €		6,6%
Taux de réalisation	99%	97%	91%	95%		



Le poste principal est représenté par les achats de prestations de services, avec 37.194.300 € prévus au budget primitif 2025.

Charges à caractère général	2025	Poids
Achat de prestations	37 194 300,42 €	95,5%
Contrats de prestations	509 760,00 €	1,3%
Autres charges à caractère général	1 254 279,35 €	3,2%



2-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel pèsent environ 5% des charges de fonctionnement.

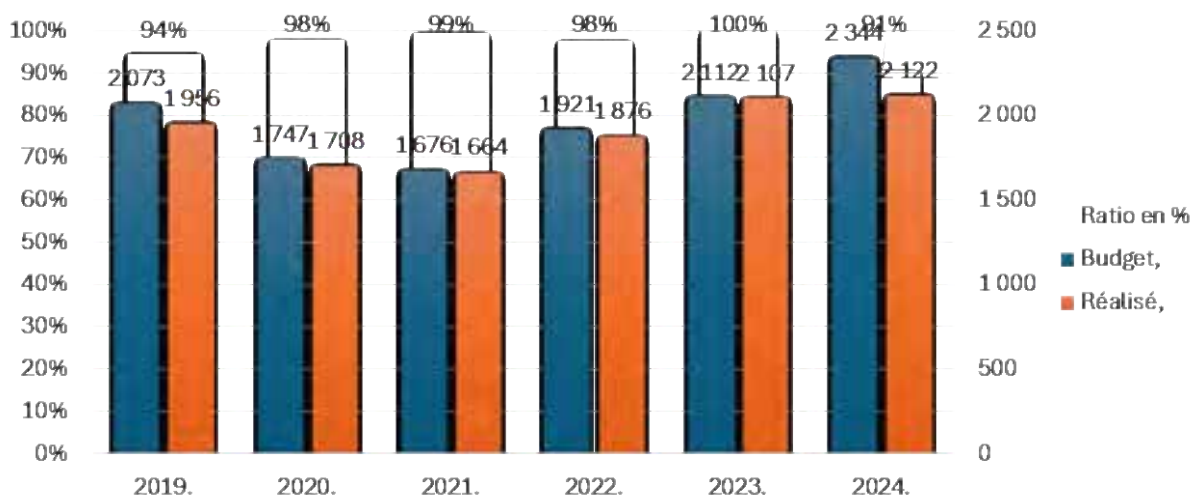
Le total des effectifs passe de 30 agents à 29 agents, avec une baisse exprimée en Équivalent Temps Plein de 38 à 37 agents en 2025.

Catégorie du cadre	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi	Nombre d'agents sur emploi
A	Titulaires &	2	2
	Contractuels/CDI	2	2
TOTAL A		4	4
B	Titulaires &	3	3
	Contractuels/CDI	1	1
TOTAL B		4	4
C	Titulaires &	21	23
	Contractuels/CDI	9	6
TOTAL C		30	29
TOTAL ETP		38	37

La répartition des effectifs par filière au 01/01/2025

Dont total :	38	37
Titulaires et stagiaires	26	28
Contractuels	12	9

La part des titulaires dans les effectifs exprimés en ETP passe de 68,4% à 75,7% en 2025.



Pour le budget primitif 2025, les charges de personnel représentent 2.400.000 €.

Charges de personnel	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	1 676 180,00 €	1 921 200,00 €	2 111 500,00 €	2 343 789,30 €	2 400 000,00 €	10,8%
Réalisation	1 664 129,26 €	1 876 017,50 €	2 106 532,84 €	2 122 126,97 €		9,2%
Taux de réalisation	99%	98%	100%	91%		

Évolutions de 2023 à 2024

Les principales évolutions venues impacter les charges de personnel en 2024 sont issues de décisions ne relevant pas du SMITOM-LOMBRIC en lien notamment avec le statut des agents de la fonction publique telles que la revalorisation des grilles indiciaires, et celle du point d'indice et du SMIC.

Ainsi le budget 2024 a intégré en année pleine des mesures statutaires ayant produit des effets dès l'exercice 2023. Il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice de 1,5%

en juillet 2023 faisant suite au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Au 01/01/2024, tous les agents rémunérés sur la base d'un indice (en référence aux grilles de chaque cadre d'emploi) ont bénéficié de l'attribution de 5 points d'indice majorés.

Par ailleurs, en application du décret du 28 juin 2023 susmentionné, les agents percevant les rémunérations les plus faibles, à savoir celles calculées sur les indices bruts 367 à 418 ont bénéficié au 01/07/2023 de l'attribution de points d'indice majorés.

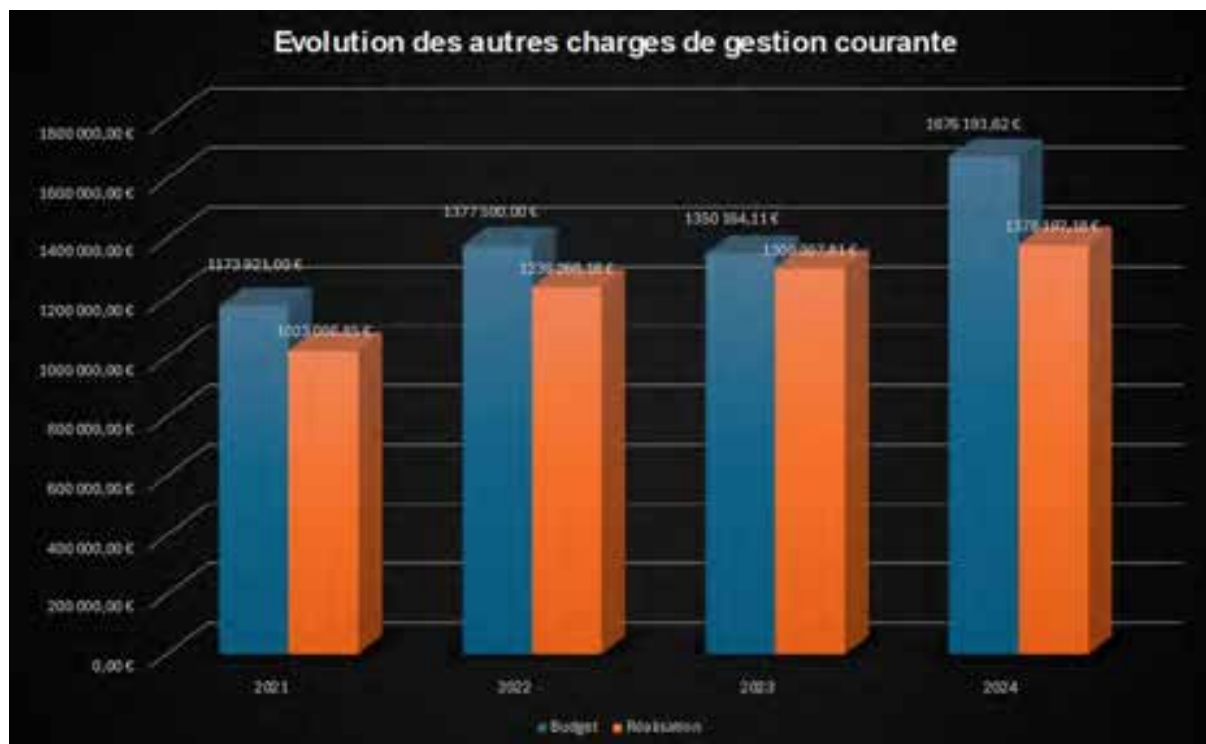
Au-delà de toutes ces décisions impactant collectivement les agents publics en 2024, le SMITOM-LOMBRIC a pris en charge des dépenses liées à la revalorisation du SMIC et aux avancements de grades et d'échelon liés au Glissement Vieillesse-Technicité – GVT.

Évolutions de 2024 à 2025

L'augmentation de + 2,4% entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 s'explique essentiellement par des mesures gouvernementales qui s'imposent à toutes les structures publiques locales telles que l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) ou de la maladie. Cette progression des charges de personnel est aussi la résultante des évolutions naturelles du statut des agents de la fonction publique.

2-3 Les autres charges de gestion courante

Charges de gestion courante	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne
Budget	1 173 921,00 €	1 377 500,00 €	1 350 164,11 €	1 676 191,62 €	14,3%
Réalisation	1 023 066,85 €	1 236 266,16 €	1 300 307,81 €	1 378 197,18 €	11,6%
<i>Taux de réalisation</i>	87%	90%	96%	82%	



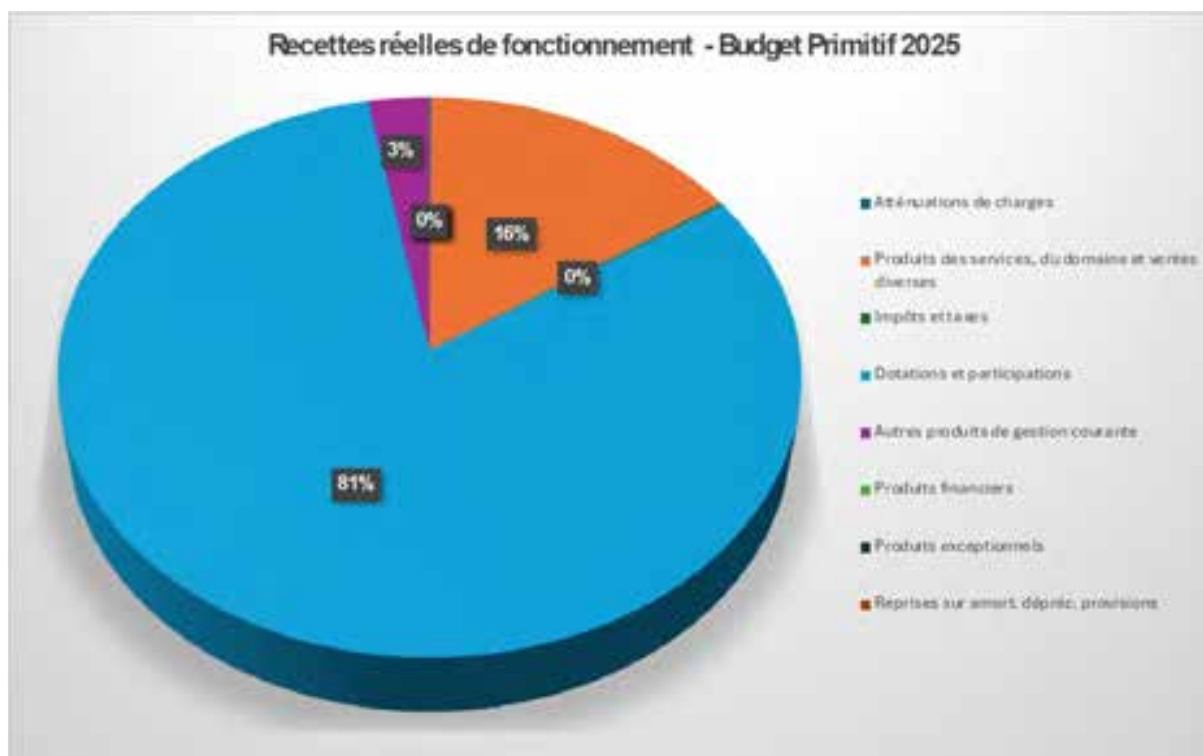
L'augmentation, constatée en 2025, des charges de gestion courante tient dans les ajustements liés aux refacturations aux adhérents.

3. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement se présente ainsi :

CHAP	INTITULE	MONTANT
013	Atténuations de charges	33 800,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 972 955,02 €
73	Impôts et taxes	50 000,00 €
74	Dotations et participations	36 685 479,62 €
75	Autres produits de gestion courante	1 308 236,00 €
76	Produits financiers	16 500,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur amort. dépréc. provisions	0,00 €
042	Opérations d'ordre	7 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 074 470,64 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 162 805,87 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		53 237 276,51 €

La structure des recettes réelles de fonctionnement se présente ainsi en 2025 :



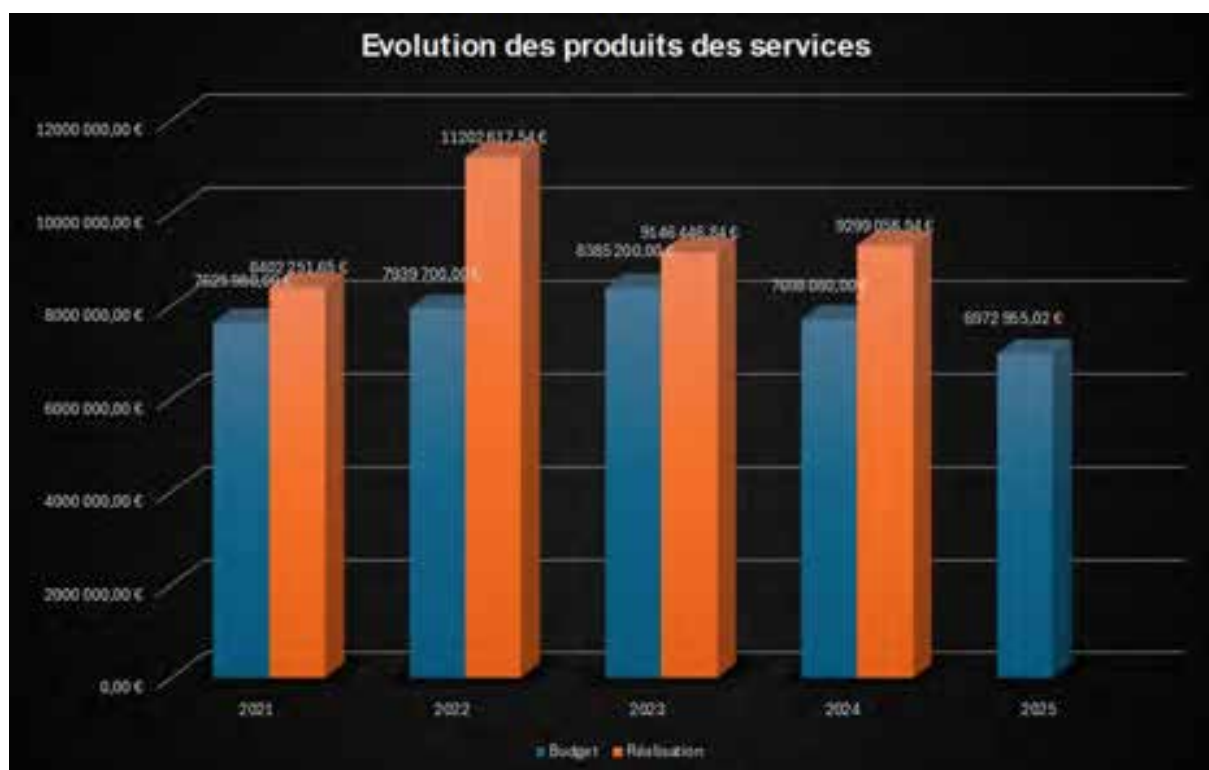
Dans le cadre des orientations stratégiques retenues, l'objectif d'évolution de la contribution des membres intègre :

- La revalorisation des valeurs locatives (+ 1,7%) dans la Loi de Finances 2025,
- L'évolution du nombre d'habitants.

3-1 Les produits des services

Évalués avec prudence, les produits des services évoluent à 6.972.955,02 € en 2025, contre 7.698.000 € prévus au budget 2024. Chaque année, les recettes constatées en fin d'année sont ainsi supérieures aux prévisions.

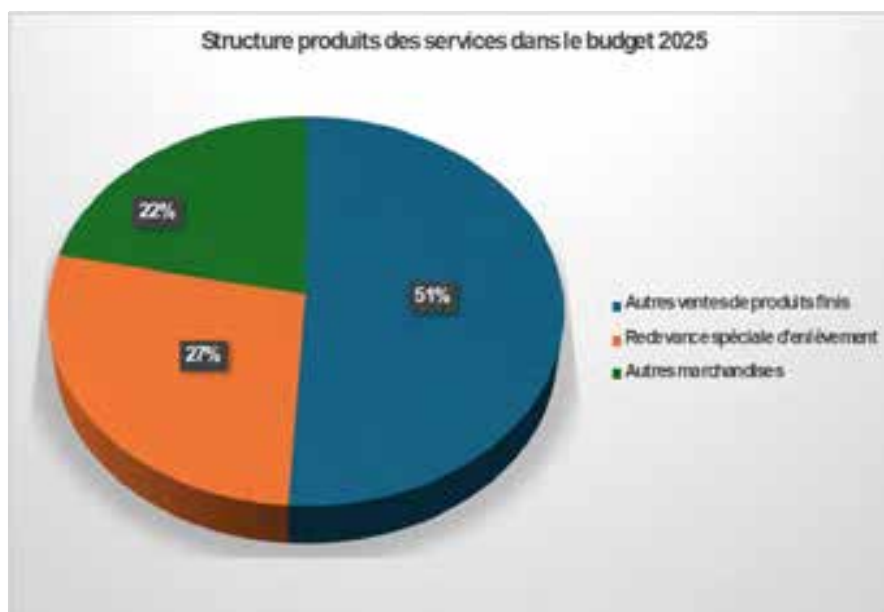
Produits des services	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	7 625 980,00 €	7 939 700,00 €	8 385 200,00 €	7 698 080,00 €	6 972 955,02 €	-2,1%
Réalisation	8 402 251,65 €	11 202 617,54 €	9 146 446,84 €	9 299 058,94 €		3,6%
<i>Taux de réalisation</i>	<i>110%</i>	<i>141%</i>	<i>109%</i>	<i>121%</i>		



Au sein des produits des services, du domaine et des ventes diverses, les trois principaux postes sont :

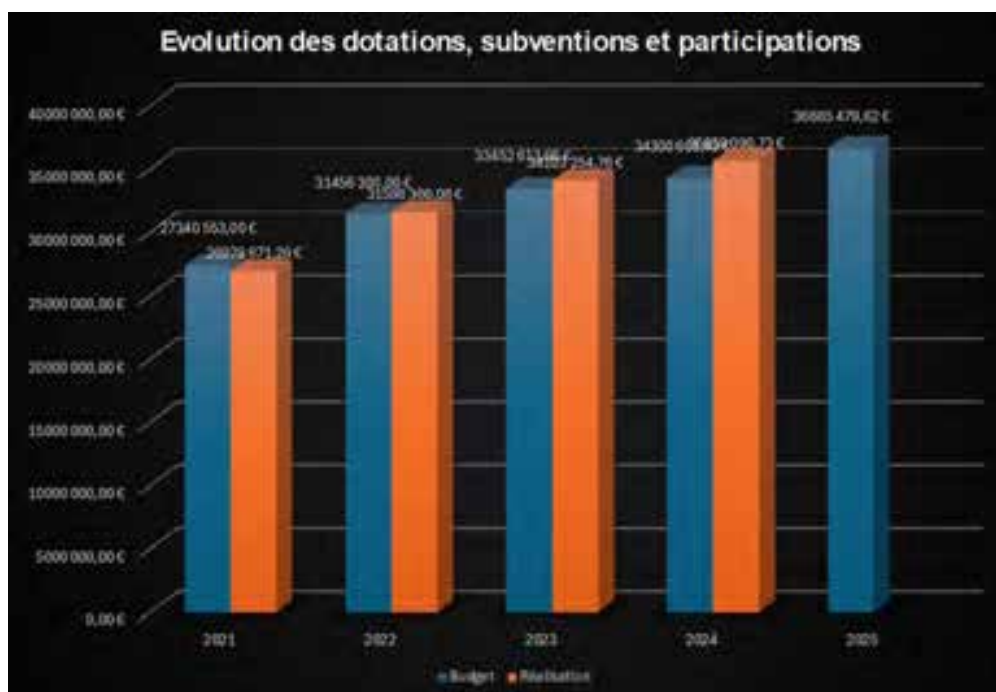
- Les autres ventes de produits finis (c/7018),
- La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (c/70612)
- Les autres marchandises (c/7078) : revente de matériaux, refabrications beton BE...
-

Produits des services	2021	2022	2023	2024	2025
Autres ventes de produits finis	4 398 000,00 €	3 731 600,00 €	5 306 700,00 €	4 453 680,00 €	3 556 655,00 €
Redevance spéciale d'enlèvement	1 600 000,00 €	1 980 000,00 €	1 750 000,00 €	1 900 000,00 €	1 904 891,50 €
Autres marchandises	1 627 000,00 €	2 228 100,00 €	1 328 500,00 €	1 344 400,00 €	1 511 408,52 €
	7 625 000,00 €	7 939 700,00 €	8 385 200,00 €	7 698 080,00 €	6 972 955,02 €



3-2 Les dotations, subventions et participations

Dotations, subventions et participations	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	27 340 553,00 €	31 456 300,00 €	33 452 613,66 €	34 300 601,43 €	36 685 479,62 €	8,5%
Réalisation	26 979 671,29 €	31 598 366,08 €	34 103 254,76 €	35 659 090,73 €		10,7%
<i>Taux de réalisation</i>	99%	100%	102%	104%		



Principales ressources de fonctionnement du SMITOM-LOMBRIC, les dotations, subventions et participations pèsent environ 81% des recettes réelles de fonctionnement en 2025.

La contribution des membres représente 21.287.460,12 € au budget primitif 2025, soit 58% des dotations et participations, à travers la cotisation « collective ». Le solde correspond à des recettes relatives aux refacturations opérées auprès des adhérents, et aux recettes des éco-organismes.

3-3 Les autres produits de gestion courante

Autres produits de gestion courante	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	2 077 159,06 €	1 401 000,00 €	2 011 172,82 €	1 251 475,00 €	1 308 236,00 €	-9,3%
Réalisation	2 393 611,47 €	2 257 443,36 €	2 175 556,67 €	1 964 196,15 €		-6,0%
Taux de réalisation	115%	161%	108%	157%		



Bien qu'étant, chaque année, supérieurs aux prévisions, les produits de gestion courante sont en constante diminution depuis 2021, en baisse de -6,0% en moyenne annuelle, passant ainsi de 2.393.611,47 € en 2021 à 1.964.196,15 € en 2024.

Pour 2025, ces produits sont fixés à hauteur de 1.308.236,00 €.

4. Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement se présente ainsi :

CHAP	INTITULE	MONTANTS
13	Subventions d'investissement	2 663 626,96 €
16	Emprunts	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 247 793,78 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 455 871,72 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 324 823,44 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 692 115,90 €
Solde des restes à réaliser N-1		5 461 541,03 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		21 153 656,93 €

Dans le cadre des orientations stratégiques retenues, il n'est pas prévu d'emprunter en 2025. Le financement des investissements sera donc réalisé par subventions d'équipement, et pour le solde, par autofinancement.

Les autofinancements constitués en 2021 et 2022 ont été consommés partiellement en 2023 et 2024, ce qui a permis de ne pas recourir à l'emprunt sur ces deux derniers exercices. Depuis 2021, 8.510.302,60 € ont été investis, financés à 65% par emprunt, à 27% par subvention, le solde étant constitué de prélèvements sur autofinancement.

Financement de l'investissement	2021	2022	2023	2024	Cumul	
Dépenses d'équipement	1 622 444,24 €	2 069 162,69 €	2 559 793,87 €	2 258 901,80 €	8 510 302,60 €	
<i>Financement par emprunt</i>	2 300 000,00 €	3 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500 000,00 €	65%
<i>Financement par subvention</i>	695 932,09 €	107 145,34 €	365 259,24 €	1 142 944,59 €	2 311 281,26 €	27%
<i>Prélèvement sur autofinancement</i>	-1 373 487,85 €	-1 237 982,65 €	2 194 534,63 €	1 115 957,21 €	699 021,34 €	8%



5. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement se présente ainsi pour l'exercice 2025 :

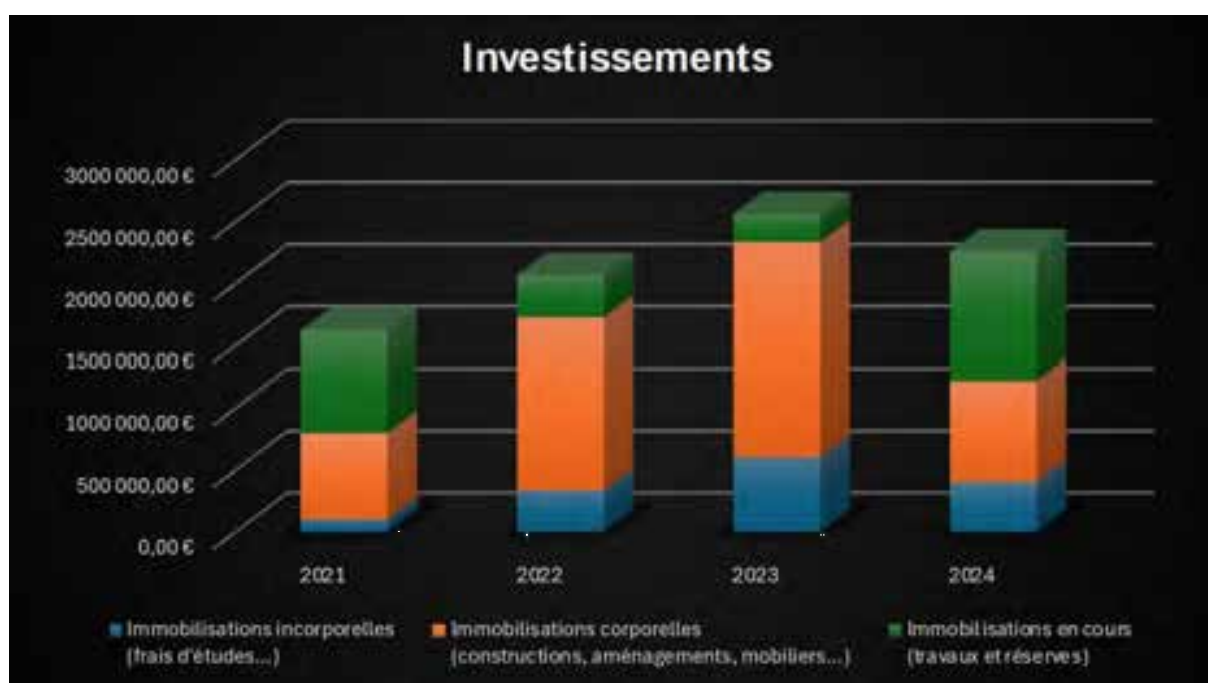
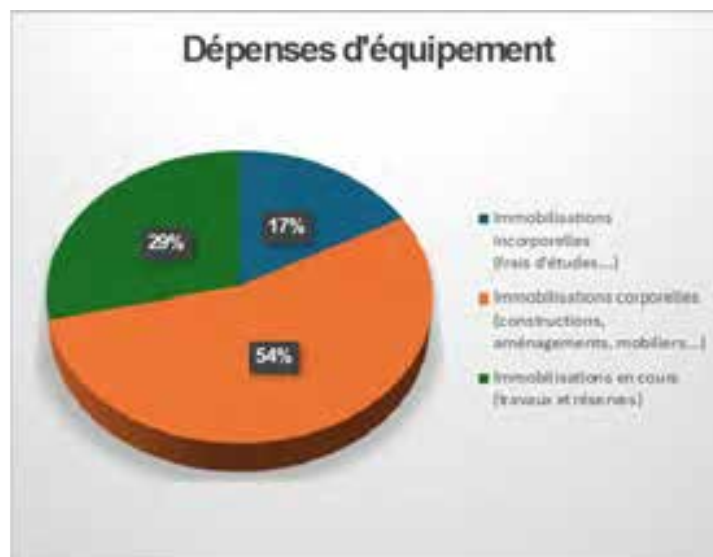
CHAP	INTITULE	MONTANTS
20	Immobilisations incorporelles	1 262 359,22 €
204	Subventions d'équipement versées	208 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 849 872,31 €
23	Immobilisations en cours	14 849 925,40 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunts	976 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
040	Opérations d'ordre	7 500,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		21 153 656,93 €
Solde des restes à réaliser N-1		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		21 153 656,93 €

Si 976.000 € ont été inscrits au titre des remboursements des emprunts passés, le montant global prévu en travaux est fixé à 14.849.925,40 €, y compris les réserves.

5-1 Les dépenses d'équipement

Depuis 2021, c'est 8.510.302,60 € qui ont été réalisés en dépenses d'équipement.

Réalisations	2021	2022	2023	2024	Cumul	
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	1 622 444,24 €	2 069 162,69 €	2 559 793,87 €	2 258 901,80 €	8 510 302,60 €	
<i>Immobilisations incorporelles (frais d'études...)</i>	101 126,76 €	335 006,83 €	603 332,35 €	403 493,66 €	1 442 959,60 €	17%
<i>Immobilisations corporelles (constructions, aménagements, mobiliers...)</i>	697 792,25 €	1 390 129,59 €	1 730 705,79 €	815 000,03 €	4 633 627,66 €	54%
<i>Immobilisations en cours (travaux et réserves)</i>	823 525,23 €	344 026,27 €	225 755,73 €	1 040 408,11 €	2 433 715,34 €	29%



5-2 Les autorisations de programme et les crédits de paiement

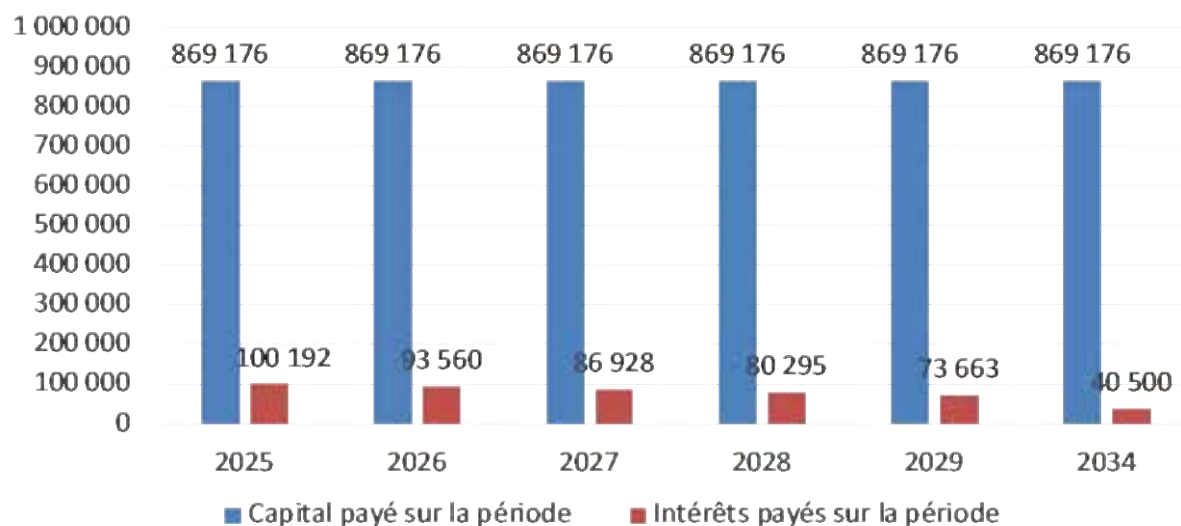
Dans le cadre de la comptabilité des dépenses engagées en investissement, nous poursuivons le déploiement de la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements sur les opérations d'investissement les plus significatives en volume. Il s'agit de créer et de suivre les autorisations de programme et les crédits de paiement depuis l'exercice 2025 et au-delà.

Les AP/CP se présentent ainsi :

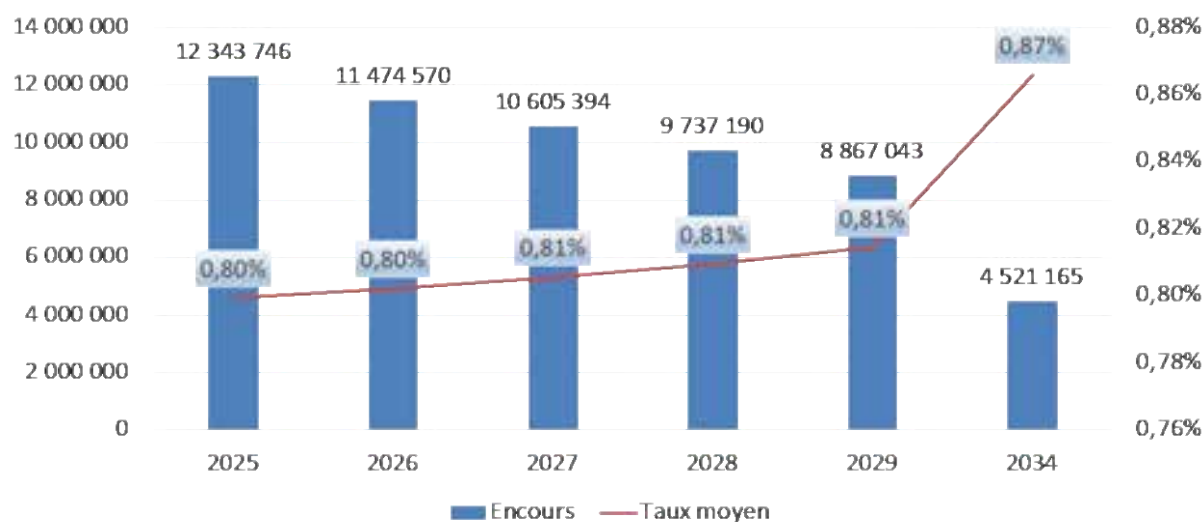
		CP réalisés	CP 2025	CP à réaliser			
Autorisations de programme	AP affectée	2024.	2025.	2026.	2027.	2028.	CP
Ateliers D3E	1 482 356 €	36 000 €	0 €		1 446 356 €	0 €	1 482 356 €
Biodéchets	600 000 €		400 000 €	200 000 €			600 000 €
Bornes enterrées	1 600 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €		1 600 000 €
Centre de tri	4 438 210 €	2 438 210 €	2 000 000 €				4 438 210 €
Déchèterie Chatelet en Brie	3 100 000 €		620 000 €	2 480 000 €			3 100 000 €
Déchèterie Dammarie Les Lys	3 927 000 €		30 000 €	1 798 500 €	2 098 500 €		3 927 000 €
Déchèterie Ecuelles	2 128 500 €				30 000 €	2 098 500 €	2 128 500 €
Déchèterie Vaux le Pénil	4 250 152 €	1 885 000 €	2 365 152 €				4 250 152 €
Déchetterie Le Mée sur Seine	4 227 380 €	20 000 €	478 680 €		1 852 000 €	1 876 700 €	4 227 380 €
Réhabilitation des déchèteries	3 445 000 €	1 675 000 €	1 770 000 €				3 445 000 €
Travaux Orgenoy et Bourron	1 662 900 €	40 000 €	630 000 €	992 900 €	0 €	0 €	1 662 900 €
Travaux de réhabilitation de l'UVE	14 015 000 €	15 000 €		5 600 000 €	4 200 000 €	4 200 000 €	14 015 000 €
Total général		6 509 210	8 693 832	11 471 400	10 026 856	8 175 200	44 876 498
Autofinancement		6 509 210	8 693 832	11 471 400	10 026 856	8 175 200	

6. La dette

L'annuité en capital et en intérêt fait ressortir une diminution progressive des frais financiers, passant de 100.192 € en 2025 à 40.500 € en 2034.



Le profil d'extinction de dette met en évidence l'évolution du capital restant dû. La dette passe ainsi progressivement de 12.343.746 € en 2025 à 8.867.043 € en 2029. En 2034, il est prévu un capital restant dû à hauteur de 4.521.165 €.



CONCLUSION

Le **budget de fonctionnement** du SMITOM-LOMBRIC est établi à hauteur de 53.237.277 €, après report de l'excédent de fonctionnement de 2024, équilibré en dépenses et en recettes. Le **budget d'investissement** est établi à hauteur de 21.153.657 €, après reprise du solde d'investissement 2024 reporté et affectation des excédents de fonctionnement capitalisés, équilibré en dépenses et en recettes.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont en hausse de 3.422.076 € entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025, soit + 8%.

Les **recettes réelles de fonctionnement** évoluent à +3%, avec une hausse de 1.733.014 € par rapport au budget primitif 2025.

L'**épargne brute prévisionnelle** dégagée par le SMITOM-LOMBRIC pour 2025, correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement se situe donc à hauteur de :

53.229.777 € - 46.456.581 €, soit : 6.773.196 € (soit un taux d'épargne brute de 12,7% par rapport aux recettes réelles de fonctionnement)

Lors du budget primitif 2024, elle était de 8.462.257 € (soit un taux d'épargne brute de 16,4%).

L'épargne nette exprime la capacité du SMITOM-LOMBRIC à autofinancer ses investissements. Après remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette prévisionnelle** pour 2025 est de :

6.773.196 € - 976.000 € = 5.797.196 € (soit un taux d'épargne nette de 10,9%).

Lors du budget primitif 2024, elle était de 7.486.257 € (soit un taux d'épargne nette de 14,5%).

Avec le **programme pluriannuel d'investissement**, le SMITOM-LOMBRIC met en œuvre la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement. Au titre des crédits de paiement pour 2025, 8.693.832 € sont prévus sur les opérations suivantes : déchèterie de

Vaux de Pénil, centre de tri, réhabilitation des déchèteries, travaux Orgenoy et Bourron, déchèterie de Chatelet en Brie, déchèterie du Mée sur Seine, biodéchets, bornes enterrées, déchèterie de Dammarie les Lys.

Aucun emprunt n'est prévu pour le financement de ces opérations en 2025.

L'autofinancement et les subventions notifiées couvriront les dépenses réalisées.

Rapport de Présentation

Budget 2025 du SMITOM-LOMBRIC : Approbation du compte de gestion 2024, vote du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025, et présentation de la situation financière

Table des Matières

1 – Compte de gestion et compte administratif	Page 2
2 – Les dépenses de fonctionnement	Page 4
2-1. Les charges à caractère général	Page 5
2-2. Les charges de personnel	Page 7
2-3. Les autres charges de gestion courante	Page 9
3 – Les recettes de fonctionnement	Page 10
3-1. Les produits des services, du domaine et ventes diverses	Page 11
3-2. Les dotations, subventions et participations	Page 13
3-3. Les autres produits de gestion courante	Page 14
4 – Les recettes d'investissement	Page 15
5 – Les dépenses d'investissement	Page 17
5-1. Les dépenses d'équipement 2021-2024	Page 17
5-2. Les autorisations de programme et les crédits de paiement.	Page 18
6 – La dette	Page 19
7 – Conclusion	Page 20

1. Compte de gestion et compte administratif 2024 : résultats, reprise des résultats, affectation

En raison de l'instabilité politique récente, les marchés financiers affichent une perception plutôt positive à l'égard de la France. En revanche, la dynamique des affaires dans la zone Euro semble continuer à se dégrader.

Tout comme l'année précédente, la préparation budgétaire pour 2025 s'effectue dans un cadre complexe et très instable.

La croissance mondiale devrait demeurer modeste en 2024 et 2025, autour de 3%, avec des variations régionales significatives.

Le risque géopolitique se renforce également dans de nombreux pays. L'escalade du conflit en Ukraine et la situation au Moyen-Orient, en particulier les tensions croissantes entre l'Iran et Israël, en sont des illustrations. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump pourrait induire des tarifs douaniers et une approche plus imprévisible. En Europe, la France est gouvernée par une administration qui ne dispose que d'une majorité relative fragile, tandis que la coalition au pouvoir en Allemagne montre des signaux de faiblesse notable.

En octobre, l'inflation (IPCH) a légèrement augmenté à 1,5% sur un an, contre 1,4% en septembre. L'inflation des services diminue, tandis que l'inflation énergétique est désormais négative. L'inflation des biens alimentaires et manufacturés se stabilise également. On prévoit une légère hausse de l'inflation en novembre et décembre, mais elle restera sous 2%. Les collectivités locales viseront une croissance de leurs dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5% à l'inflation chaque année.

En 2023, le déficit public a atteint 5,5% du PIB, en hausse par rapport à 4,7% en 2022 et 4,4% prévu dans le budget. Cette augmentation résulte d'une faible croissance des recettes fiscales, de réductions d'impôts de plus de 10 milliards d'euros, et d'une hausse des dépenses publiques, hors mesures exceptionnelles et charges d'intérêt, dépassant l'inflation.

Le budget primitif 2025 est proposé en procédant à une reprise des résultats, au vu du vote du compte administratif, à l'appui du compte de gestion transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les marges de manœuvres financières dégagées par le résultat de clôture sur l'exercice 2024 sont donc affectées sur le budget 2025. Les résultats du compte administratif sont donc les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	8 162 805,87 €
Recettes de fonctionnement	48 897 110,88 €
Dépenses de fonctionnement	42 649 317,10 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 410 599,65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-973 113,78 €
Recettes d'investissement	9 575 232,25 €
Dépenses d'investissement	3 140 577,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 461 541,03 €
Excédent de clôture	19 872 140,68 €
Restes à réaliser recettes	1 452 567,28 €
Restes à réaliser dépenses	4 971 193,05 €
Solde des restes à réaliser	-3 518 625,77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 461 541,03 €
Solde des restes à réaliser	-3 518 625,77 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 942 915,26 €
Excédent de la section de fonctionnement	14 410 599,65 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 942 915,26 €
Résultat final	16 353 514,91 €

Le résultat de fonctionnement reporté total sera de 8.162.805,87 €. Cette somme s'inscrira sur la ligne budgétaire 002. La section d'investissement (compte 001) fait ressortir un excédent qui évolue à 5.461.541,03 €. En 2025, il y aura un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 6.247.793,78 € (compte 1068).

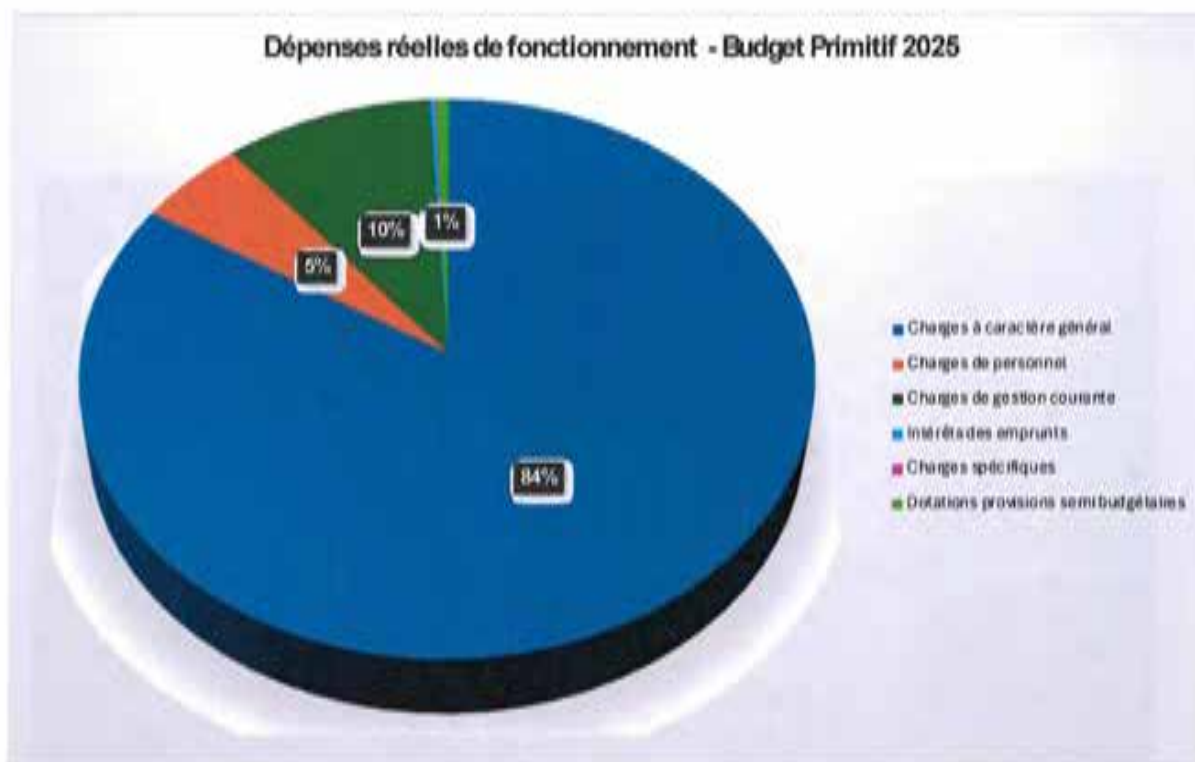


2. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :

CHAP	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	38 958 339,77 €
012	Charges de personnel	2 400 000,00 €
65	Charges de gestion courante	4 651 000,59 €
66	Intérêts des emprunts	105 376,99 €
67	Charges spécifiques	25 000,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	316 864,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 455 871,72 €
042	Opérations d'ordre	2 324 823,44 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		53 237 276,51 €

La structure des dépenses réelles de fonctionnement se présente ainsi :



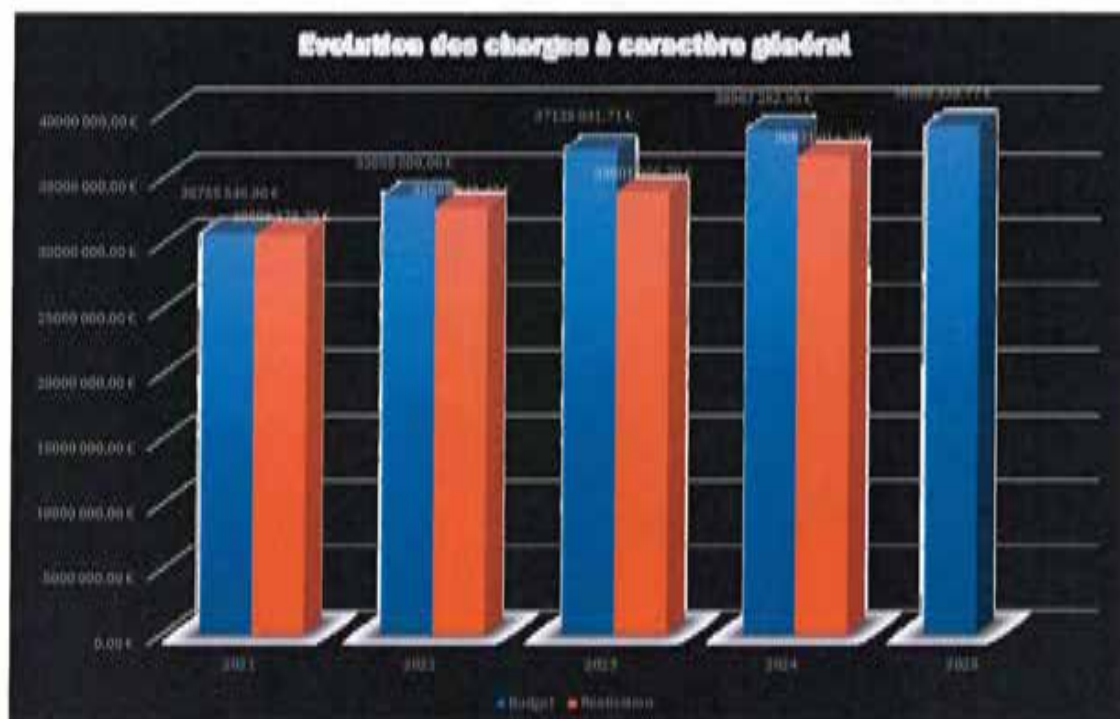
Le budget 2025 est construit avec l'objectif de limitation de toute dépense supplémentaire, dans l'attente des conséquences financières de la nouvelle délégation de service public (DSP). Cet impératif est confirmé par la volonté d'éviter l'effet « ciseaux » issu d'une dynamique des charges, supérieure à celle des produits de fonctionnement.

Dans le cadre des orientations stratégiques retenues, pour le choix des attributaires du contrat de délégation de service public, l'objectif est de limiter au maximum les évolutions des coûts et de maîtriser les actions visant à compenser la trajectoire inflationniste de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les filières de traitement des déchets.

2-1 Les charges à caractère général

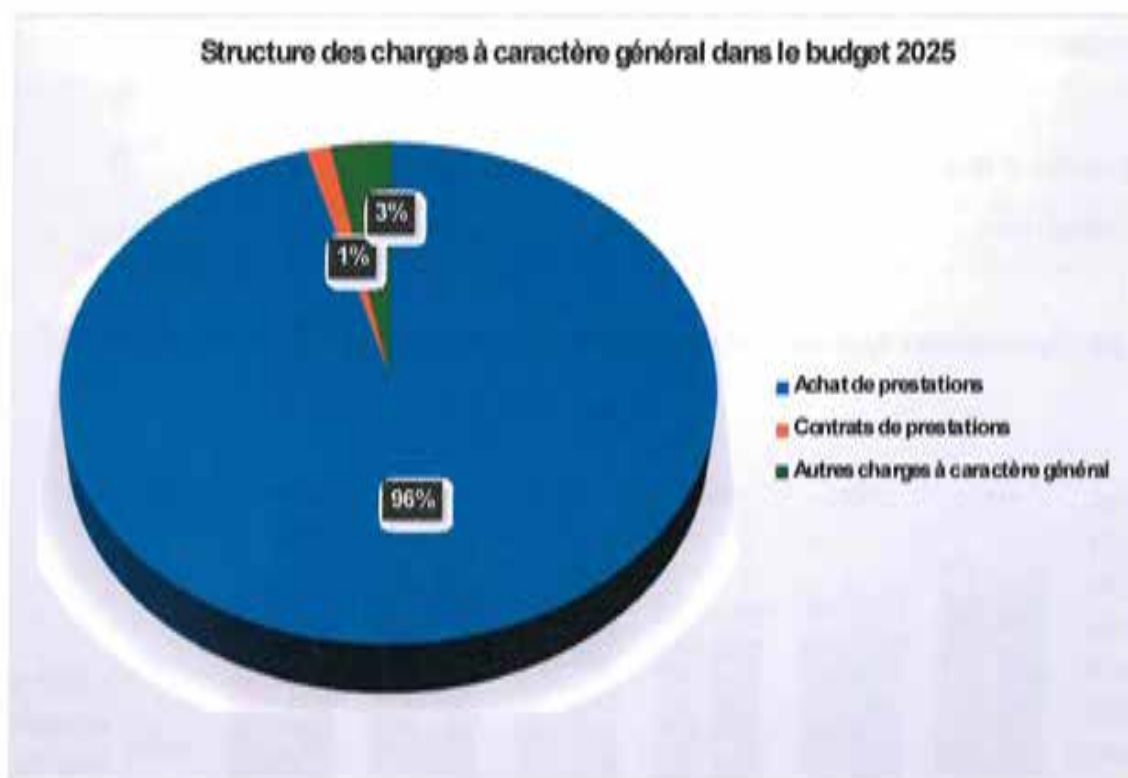
Les charges à caractère général comprennent les denrées et fournitures consommées, les travaux et services extérieurs ainsi que les frais de gestion générale et représentent en moyenne environ 85% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Charges à caractère général	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	30 755 546,00 €	33 655 600,00 €	37 135 931,71 €	38 567 282,95 €	38 958 339,77 €	6,7%
Réalisation	30 598 876,76 €	32 686 848,47 €	33 901 056,70 €	36 631 014,70 €		6,6%
Taux de réalisation	99%	97%	91%	95%		



Le poste principal est représenté par les achats de prestations de services, avec 37.194.300 € prévus au budget primitif 2025.

Charges à caractère général	2025	Poids
Achat de prestations	37 194 300,42 €	95,5%
Contrats de prestations	509 760,00 €	1,3%
Autres charges à caractère général	1 254 279,35 €	3,2%



2-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel pèsent environ 5% des charges de fonctionnement.

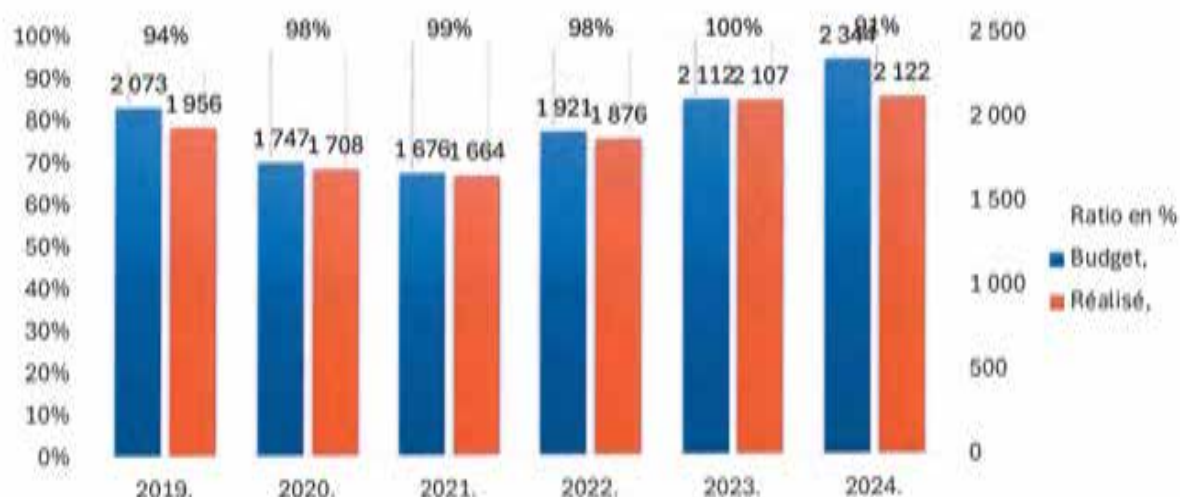
Le total des effectifs passe de 30 agents à 29 agents, avec une baisse exprimée en Équivalent Temps Plein de 38 à 37 agents en 2025.

Catégorie du cadre	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi	Nombre d'agents sur emploi
A	Titulaires &	2	2
	Contractuels/CDI	2	2
TOTAL A		4	4
B	Titulaires &	3	3
	Contractuels/CDI	1	1
TOTAL B		4	4
C	Titulaires &	21	23
	Contractuels/CDI	9	6
TOTAL C		30	29
TOTAL ETP		38	37

La répartition des effectifs par filière au 01/01/2025

Dont total :	38	37
Titulaires et stagiaires	26	28
Contractuels	12	9

La part des titulaires dans les effectifs exprimés en ETP passe de 68,4% à 75,7% en 2025.



Pour le budget primitif 2025, les charges de personnel représentent 2.400.000 €.

Charges de personnel	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	1 670 180,00 €	1 921 200,00 €	2 111 500,00 €	2 343 789,30 €	2 400 000,00 €	10,8%
Réalisation	1 664 129,26 €	1 876 017,50 €	2 106 532,84 €	2 122 126,97 €		9,2%
Taux de réalisation	99%	98%	100%	91%		

Évolutions de 2023 à 2024

Les principales évolutions venues impacter les charges de personnel en 2024 sont issues de décisions ne relevant pas du SMITOM-LOMBRIC en lien notamment avec le statut des agents de la fonction publique telles que la revalorisation des grilles indiciaires, et celle du point d'indice et du SMIC.

Ainsi le budget 2024 a intégré en année pleine des mesures statutaires ayant produit des effets dès l'exercice 2023. Il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice de 1,5%

en juillet 2023 faisant suite au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Au 01/01/2024, tous les agents rémunérés sur la base d'un indice (en référence aux grilles de chaque cadre d'emploi) ont bénéficié de l'attribution de 5 points d'indice majorés.

Par ailleurs, en application du décret du 28 juin 2023 susmentionné, les agents percevant les rémunérations les plus faibles, à savoir celles calculées sur les indices bruts 367 à 418 ont bénéficié au 01/07/2023 de l'attribution de points d'indice majorés.

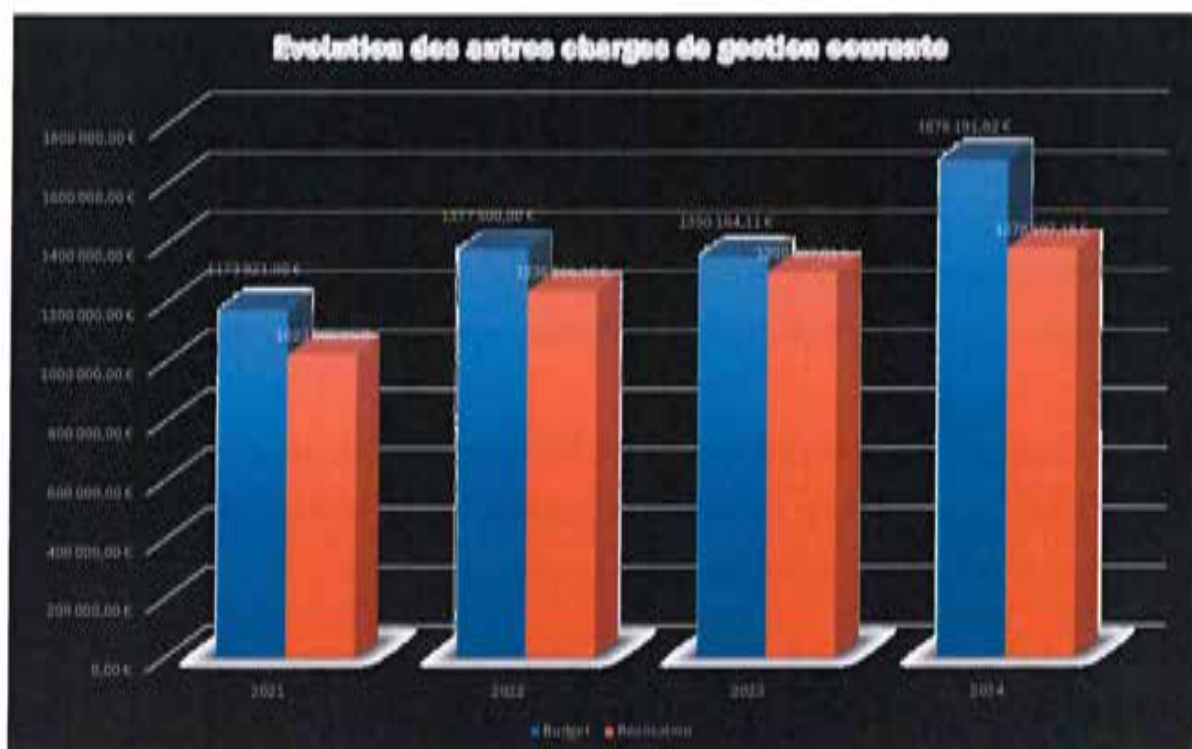
Au-delà de toutes ces décisions impactant collectivement les agents publics en 2024, le SMITOM-LOMBRIC a pris en charge des dépenses liées à la revalorisation du SMIC et aux avancements de grades et d'échelon liés au Glissement Vieillesse-Technicité – GVT.

Évolutions de 2024 à 2025

L'augmentation de + 2,4% entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 s'explique essentiellement par des mesures gouvernementales qui s'imposent à toutes les structures publiques locales telles que l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) ou de la maladie. Cette progression des charges de personnel est aussi la résultante des évolutions naturelles du statut des agents de la fonction publique.

2-3 Les autres charges de gestion courante

Charges de gestion courante	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne
Budget	1 173 921,00 €	1 377 500,00 €	1 350 164,11 €	1 676 191,62 €	14,3%
Réalisation	1 023 066,85 €	1 236 266,16 €	1 300 307,81 €	1 378 197,18 €	11,6%
Taux de réalisation	87%	90%	96%	82%	



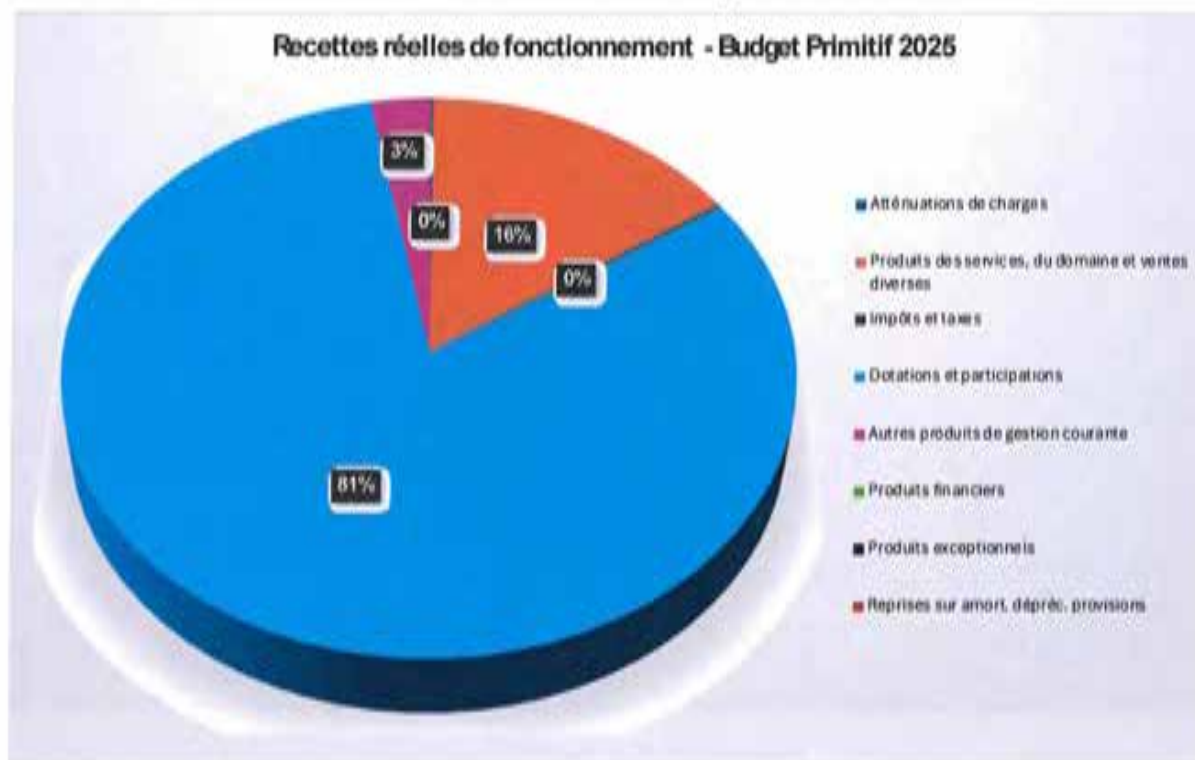
L'augmentation, constatée en 2025, des charges de gestion courante tient dans les ajustements liés aux refacturations aux adhérents.

3. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement se présente ainsi :

CHAP	INTITULE	MONTANT
013	Atténuations de charges	33 800,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 972 955,02 €
73	Impôts et taxes	50 000,00 €
74	Dotations et participations	36 685 479,62 €
75	Autres produits de gestion courante	1 308 236,00 €
76	Produits financiers	16 500,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur amort. dépréc. provisions	0,00 €
042	Opérations d'ordre	7 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 074 470,64 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 162 805,87 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		53 237 276,51 €

La structure des recettes réelles de fonctionnement se présente ainsi en 2025 :



Dans le cadre des orientations stratégiques retenues, l'objectif d'évolution de la contribution des membres intègre :

- La revalorisation des valeurs locatives (+ 1,7%) dans la Loi de Finances 2025,
- L'évolution du nombre d'habitants.

3-1 Les produits des services

Évalués avec prudence, les produits des services évoluent à 6.972.955,02 € en 2025, contre 7.698.000 € prévus au budget 2024. Chaque année, les recettes constatées en fin d'année sont ainsi supérieures aux prévisions.

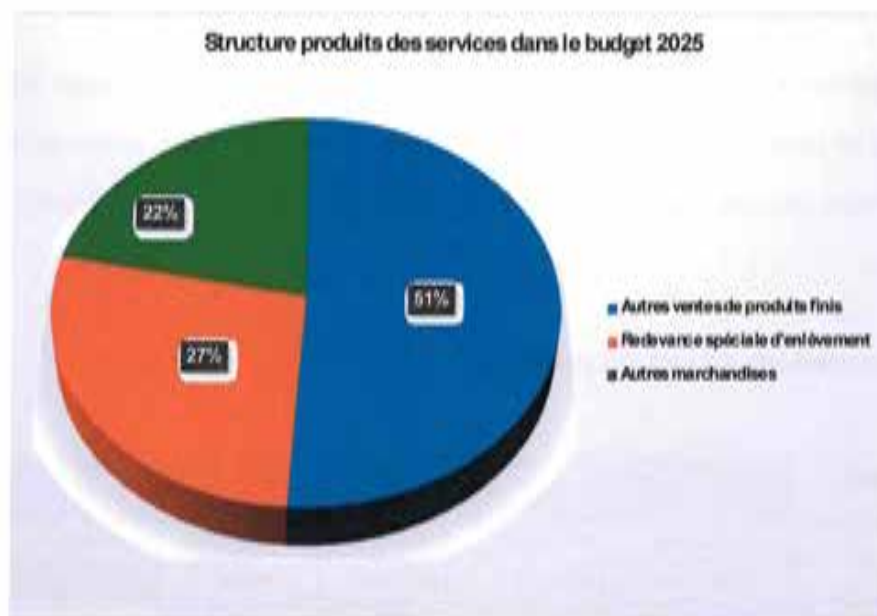
Produits des services	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	7 625 980,00 €	7 939 700,00 €	8 385 200,00 €	7 698 080,00 €	6 972 955,02 €	-2,1%
Réalisation	8 402 251,65 €	11 202 617,54 €	9 146 446,84 €	9 299 058,94 €		3,6%
Taux de réalisation	110%	141%	109%	121%		



Au sein des produits des services, du domaine et des ventes diverses, les trois principaux postes sont :

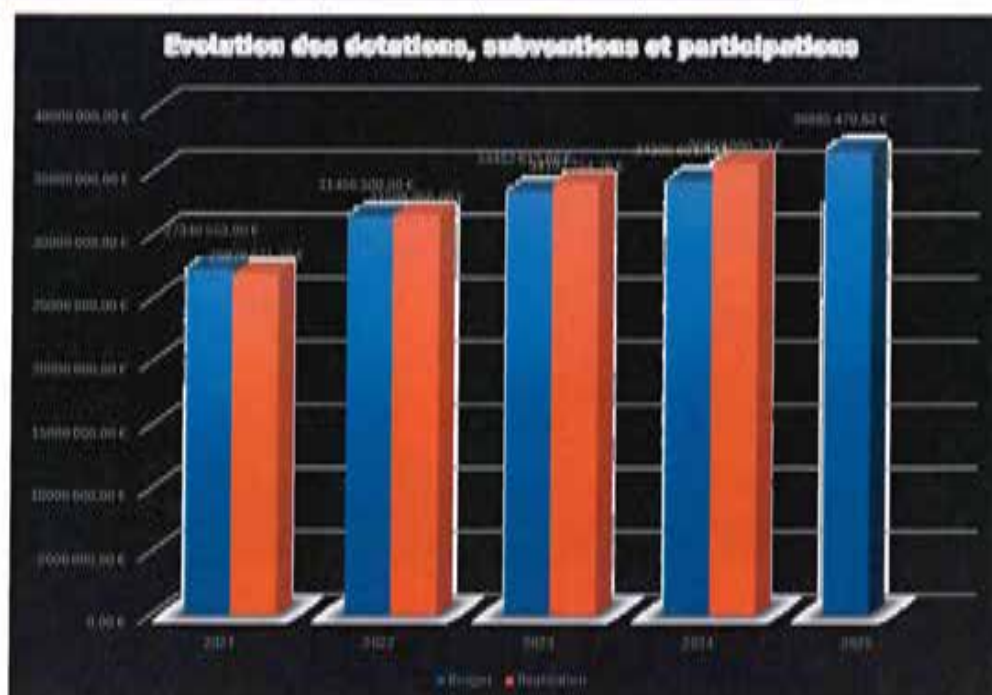
- Les autres ventes de produits finis (c/7018),
- La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (c/70612)
- Les autres marchandises (c/7078) : revente de matériaux, refabrications beton BE...
-

Produits des services	2021	2022	2023	2024	2025
Autres ventes de produits finis	4 398 000,00 €	3 731 600,00 €	5 306 700,00 €	4 453 680,00 €	3 556 655,00 €
Redevance spéciale d'enlèvement	1 600 000,00 €	1 980 000,00 €	1 750 000,00 €	1 000 000,00 €	1 004 891,50 €
Autres marchandises	1 627 000,00 €	2 228 100,00 €	1 328 500,00 €	1 344 400,00 €	1 511 408,52 €
	7 625 000,00 €	7 939 700,00 €	8 385 200,00 €	7 698 080,00 €	6 972 955,02 €



3-2 Les dotations, subventions et participations

Dotations, subventions et participations	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	27 340 553,00 €	31 456 300,00 €	33 452 613,66 €	34 300 601,43 €	36 685 479,62 €	8,5%
Réalisation	26 979 671,29 €	31 598 366,08 €	34 103 254,76 €	35 659 090,73 €		10,7%
Taux de réalisation	99%	100%	102%	104%		



Principales ressources de fonctionnement du SMITOM-LOMBRIC, les dotations, subventions et participations pèsent environ 81% des recettes réelles de fonctionnement en 2025.

La contribution des membres représente 21.287.460,12 € au budget primitif 2025, soit 58% des dotations et participations, à travers la cotisation « collective ». Le solde correspond à des recettes relatives aux refacturations opérées auprès des adhérents, et aux recettes des éco-organismes.

3-3 Les autres produits de gestion courante

Autres produits de gestion courante	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution moyenne
Budget	2 077 159,06 €	1 401 000,00 €	2 011 172,82 €	1 251 475,00 €	1 308 236,00 €	-9,3%
Réalisation	2 393 611,47 €	2 257 443,36 €	2 175 556,67 €	1 964 196,15 €		-6,0%
Taux de réalisation	115%	161%	108%	157%		



Bien qu'étant, chaque année, supérieurs aux prévisions, les produits de gestion courante sont en constante diminution depuis 2021, en baisse de -6,0% en moyenne annuelle, passant ainsi de 2.393.611,47 € en 2021 à 1.964.196,15 € en 2024.

Pour 2025, ces produits sont fixés à hauteur de 1.308.236,00 €.

4. Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement se présente ainsi :

CHAP	INTITULE	MONTANTS
13	Subventions d'investissement	2 663 626,96 €
16	Emprunts	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 247 793,78 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 455 871,72 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 324 823,44 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 692 115,90 €
Solde des restes à réaliser N-1		5 461 541,03 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		21 153 656,93 €

Dans le cadre des orientations stratégiques retenues, il n'est pas prévu d'emprunter en 2025. Le financement des investissements sera donc réalisé par subventions d'équipement, et pour le solde, par autofinancement.

Les autofinancements constitués en 2021 et 2022 ont été consommés partiellement en 2023 et 2024, ce qui a permis de ne pas recourir à l'emprunt sur ces deux derniers exercices. Depuis 2021, 8.510.302,60 € ont été investis, financés à 65% par emprunt, à 27% par subvention, le solde étant constitué de prélèvements sur autofinancement.

Financement de l'investissement	2021	2022	2023	2024	Cumul	
Dépenses d'équipement	1 622 444,24 €	2 069 162,69 €	2 559 793,87 €	2 258 901,80 €	8 510 302,60 €	
Financement par emprunt	2 300 000,00 €	3 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500 000,00 €	65%
Financement par subvention	696 932,09 €	107 145,34 €	305 259,24 €	1 142 944,59 €	2 311 281,26 €	27%
Prélèvement sur autofinancement	-1 373 487,85 €	-1 237 982,65 €	2 194 834,63 €	1 116 957,21 €	699 021,34 €	8%



5. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement se présente ainsi pour l'exercice 2025 :

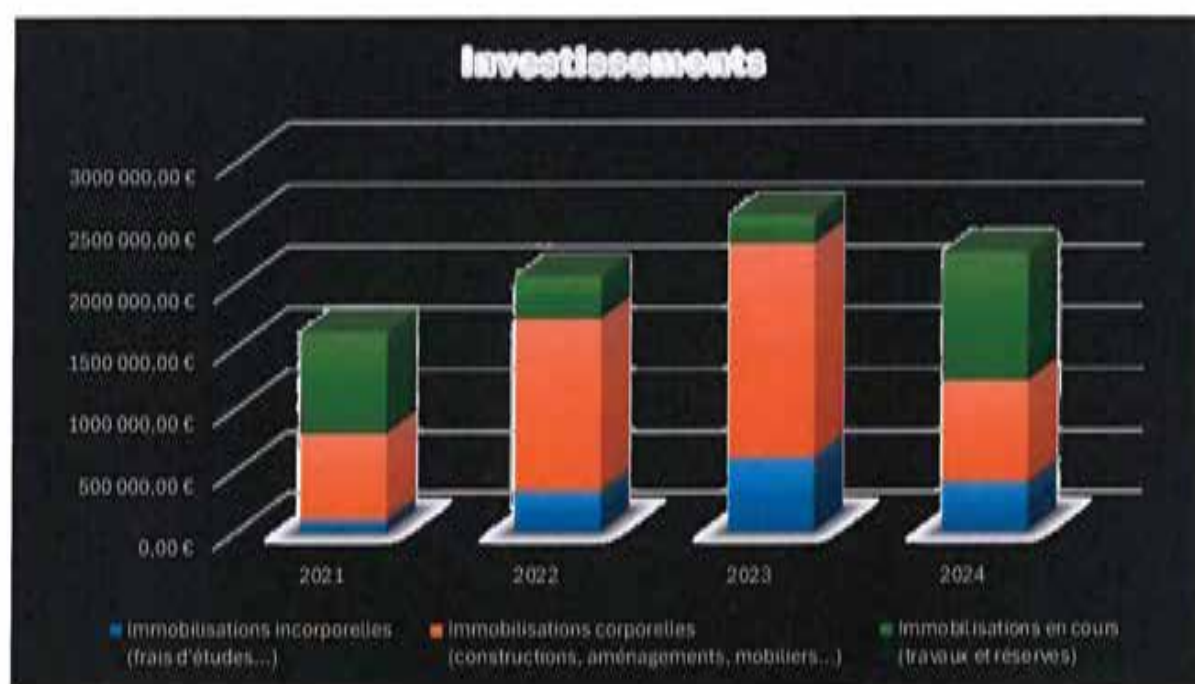
CHAP	INTITULE	MONTANTS
20	Immobilisations incorporelles	1 262 359,22 €
204	Subventions d'équipement versées	208 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 849 872,31 €
23	Immobilisations en cours	14 849 925,40 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunts	976 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
040	Opérations d'ordre	7 500,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		21 153 656,93 €
Solde des restes à réaliser N-1		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		21 153 656,93 €

Si 976.000 € ont été inscrits au titre des remboursements des emprunts passés, le montant global prévu en travaux est fixé à 14.849.925,40 €, y compris les réserves.

5-1 Les dépenses d'équipement

Depuis 2021, c'est 8.510.302,60 € qui ont été réalisés en dépenses d'équipement.

Réalisations	2021	2022	2023	2024	Cumul	
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	1 622 444,24 €	2 069 162,69 €	2 539 793,87 €	2 258 901,80 €	8 510 302,60 €	
<i>Immobilisations incorporelles (frais d'études...)</i>	101 126,76 €	335 006,83 €	603 332,35 €	403 493,66 €	1 442 959,60 €	17%
<i>Immobilisations corporelles (constructions, aménagements, mobiliers...)</i>	697 792,25 €	1 390 129,59 €	1 730 705,79 €	815 000,03 €	4 633 627,66 €	54%
<i>Immobilisations en cours (travaux et réserves)</i>	823 525,23 €	344 026,27 €	225 755,73 €	1 040 408,11 €	2 433 715,34 €	29%



5-2 Les autorisations de programme et les crédits de paiement

Dans le cadre de la comptabilité des dépenses engagées en investissement, nous poursuivons le déploiement de la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements sur les opérations d'investissement les plus significatives en volume. Il s'agit de créer et de suivre les autorisations de programme et les crédits de paiement depuis l'exercice 2025 et au-delà.

Le protocole AP/CP présente plusieurs avantages. Il limite les ouvertures de crédits aux seuls besoins annuels du mandatement sachant que l'engagement est possible sur le montant total de l'autorisation de programme. Il permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices, et facilite la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets. Il améliore la lisibilité financière des comptes et augmente les taux de réalisation, en faisant coïncider les budgets votés et les budgets réalisés. Les AP/CP feront l'objet d'un vote par une délibération spécifique lors de la présentation du budget avec un équilibre financier par opération en dépenses et recettes.

Les AP/CP se présentent ainsi :

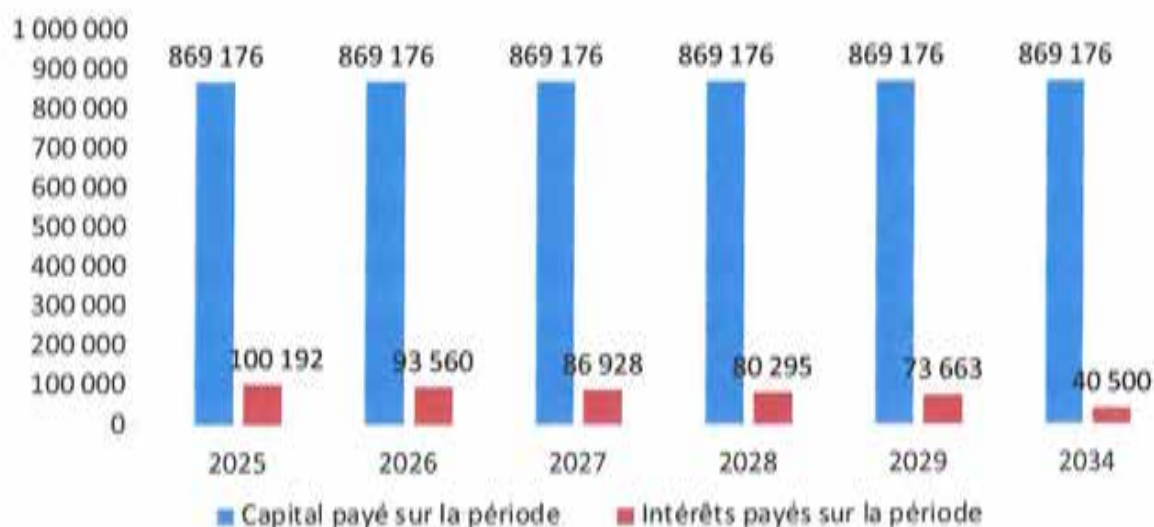
Autorisations de programme	AP affectée	CP réalisés	CP 2025	CP à réaliser			CP
		2024	2025	2026	2027	2028	
Ateliers D3E	1 482 356 €	36 000 €	0 €		1 446 356 €	0 €	1 482 356 €
Biodéchets	600 000 €		400 000 €	200 000 €			600 000 €
Bornes enterrées	1 600 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €		1 600 000 €
Centre de tri	4 438 210 €	2 438 210 €	2 000 000 €				4 438 210 €
Déchèterie Chatelet en Brie	3 100 000 €		620 000 €	2 480 000 €			3 100 000 €
Déchèterie Dammarie les Lys	3 927 000 €		30 000 €	1 798 500 €	2 098 500 €		3 927 000 €
Déchèterie Ecoastres	2 128 500 €				30 000 €	2 098 500 €	2 128 500 €
Déchèterie Vaux le Péris	4 250 152 €	1 885 000 €	2 365 152 €				4 250 152 €
Déchèterie Le Mée sur Seine	4 327 380 €	20 000 €	478 680 €		1 852 000 €	1 876 700 €	4 327 380 €
Réhabilitation des déchèteries	3 445 000 €	1 675 000 €	1 770 000 €				3 445 000 €
Travaux Ozenoy et Bourron	1 862 800 €	40 000 €	630 000 €	992 800 €	0 €	0 €	1 862 800 €
Travaux de réhabilitation de l'UVE	14 015 000 €	15 000 €		8 600 000 €	4 200 000 €	4 200 000 €	14 015 000 €
Total général		6 909 210	8 693 832	11 471 400	10 026 856	8 175 200	44 876 408
Autofinancement		6 509 210	8 693 832	11 471 400	10 026 856	8 175 200	

Un montant total de 8.693.832 € est prévu en crédits de paiement au titre du budget primitif 2025.

6. La dette

L'endettement du SMITOM-LOMBRIC se situe dans un contexte de fin d'amortissement des emprunts historiques. Le fait de ne pas emprunter depuis 2023 permet de préparer le syndicat aux futurs financements importants. Pour mémoire, la dette du SMITOM-LOMBRIC est à taux fixe à 100%.

L'annuité en capital et en intérêt fait ressortir une diminution progressive des frais financiers, passant de 100.192 € en 2025 à 40.500 € en 2034.



Le profil d'extinction de dette met en évidence l'évolution du capital restant dû. La dette passe ainsi progressivement de 12.343.746 € en 2025 à 8.867.043 € en 2029. En 2034, il est prévu un capital restant dû à hauteur de 4.521.165 €.



CONCLUSION

Le **budget de fonctionnement** du SMITOM-LOMBRIC est établi à hauteur de 53.237.277 €, après report de l'excédent de fonctionnement de 2024, équilibré en dépenses et en recettes. Le **budget d'investissement** est établi à hauteur de 21.153.657 €, après reprise du solde d'investissement 2024 reporté et affectation des excédents de fonctionnement capitalisés, équilibré en dépenses et en recettes.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont en hausse de 3.422.076 € entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025, soit + 8%.

Les **recettes réelles de fonctionnement** évoluent à +3%, avec une hausse de 1.733.014 € par rapport au budget primitif 2025.

L'**épargne brute prévisionnelle** dégagée par le SMITOM-LOMBRIC pour 2025, correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement se situe donc à hauteur de :

53.229.777 € - 46.456.581 €, soit : 6.773.196 € (soit un taux d'épargne brute de 12,7% par rapport aux recettes réelles de fonctionnement)

Lors du budget primitif 2024, elle était de 8.462.257 € (soit un taux d'épargne brute de 16,4%).

L'**épargne nette** exprime la capacité du SMITOM-LOMBRIC à autofinancer ses investissements. Après remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette prévisionnelle** pour 2025 est de :

6.773.196 € - 976.000 € = 5.797.196 € (soit un taux d'épargne nette de 10,9%).

Lors du budget primitif 2024, elle était de 7.486.257 € (soit un taux d'épargne nette de 14,5%).

Avec le **programme pluriannuel d'investissement**, le SMITOM-LOMBRIC met en œuvre la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement. Au titre des crédits de paiement pour 2025, 8.693.832 € sont prévus sur les opérations suivantes : déchèterie de

Vaux de Pénil, centre de tri, réhabilitation des déchèteries, travaux Orgenoy et Bourron, déchèterie de Chatelet en Brie, déchèterie du Mée sur Seine, biodéchets, bornes enterrées, déchèterie de Dammarie les Lys.

Aucun emprunt n'est prévu pour le financement de ces opérations en 2025.

L'autofinancement et les subventions notifiées couvriront les dépenses réalisées.